COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 20 juin 2018

Présidente	**:**	**Mme**	**Catherine BUCHET**
Secrétaire suppléante	**:**	**Mme**	**Céline MORIER**
Scrutateurs	**:**	**Mme**	**Obicna Huber**
		M.	**Anthony HUYS**
Huissiers	**:**	**M.**	**Patrick TALON**
	:	**M.**	**Jean-Marc TALON**

_____

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 20 juin 2018 à 18 h00, à la salle de gymnastique du Collège de Chernex

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2018

2. Communication du Bureau

3. Correspondance

4. Communication de la Municipalité

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Nominations

6.1 pour l'année politique 2018 – 2019, de la présidente ou du président du Conseil communal ;

6.2 pour l'année politique 2018 – 2019, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;

6.3 pour l'année politique 2018 – 2019, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;

6.4 pour l'année politique 2018 – 2019, de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;

6.5 pour l'année politique 2018 – 2019, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants ;

~~6.6 d'une secrétaire du Conseil communal ;~~

7. Rapports des commissions

7.1 sur le rapport No 08/2018 relatif à la gestion communale durant l'année 2017. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

7.2 sur le préavis No 13/2018 relatif à la gestion et aux comptes 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;

7.3 sur le préavis No 14/2018 relatif aux comptes 2017 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. José Jorge) ;

7.4 sur le préavis No 15/2018 relatif aux comptes communaux 2017. (Rapp : Mme Irina Gote) ;

7.5 sur le préavis No 16/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'000.- au maximum, pour le remplacement de l'estacade du sentier public de Rosemont à Territet. (Rapp : M. Alexandre Staeger) ;

7.6 sur le préavis No 17/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 790'000.- au maximum, pour une requalification partielle de l'espace routier et l'entretien de l'avenue de Florimont. (Rapp : M. Nicolas Büchler) ;

7.7 sur le préavis No 18/2018 relatif à l'adoption du projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la route cantonale RC 737-B-P, route de Brent, devant desservir une future station-service et pour l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.- au maximum, pour des travaux communaux d'amélioration des cheminements piétonniers à réaliser en coordination. (Rapp : M. Angelo Giuliano) ;

7.8 sur le préavis No 19/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 760'000.- au maximum pour la réfection des rues du Marché et de la Rouvenettaz à Montreux ainsi que de la mise en système séparatif de la Villa Mounsey. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

7.9 sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Christophe Privet « FET : 2.0 ». (Rapp : M. Tal Luder) ;

7.10 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica : « Aller plus loin pour soutenir nos sociétés locales ». (Rapp : M. Emmanuel Gétaz) ;

7.11 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Jonathan Al Jundi «Développement de terrain multisport pour les habitants de Chernex et des hauts ». (Rapp : M. Pablo Menzi).

8. Préavis de la Municipalité

8.1 No 21/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'018'200.- au maximum pour financer le changement du central téléphonique et le renouvellement partiel de l'infrastructure informatique, ainsi qu'un crédit complémentaire de CHF 50'000.-. (Date de la commission : le mardi 26 juin 2018 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;

8.2 No 22/2018 à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum pour la suppression du pavage à la rue du Pont et la réalisation de travaux complémentaires. (Date de la commission : le mardi 3 juillet 2018 à 19 h. 30, rue de la Gare 30 à Montreux).

9. Rapport de la Municipalité

9.1 No 23/2018 en réponse à la pétition de l'Association des Intérêts de Clarens « Pour la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage ». (Date de la commission : le mardi 10 juillet 2018 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux).

10. Rapport de la Commission « communication et organisation du Conseil communal »

11. Développement(s) des motions et des postulats

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13. Autres objets s'il y a lieu

Mme la Présidente Catherine Buchet déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 85 conseillers sont présents. Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présence :

85 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Julianne Baumann, Caroline Buff, Anne Duperret, Carole Grangier.
MM. Olivier Blanc, Laurent Demartini, Bruno Femia, Francis Gonzalez, Arnaud Grand, Patrick Grognuz, Alain Imhof, Jorg José Pires, Edgar Schneider.
N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Barbey Stéphane, Bernard Schmid.

Mme la Présidente
Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à Chernex. C'est avec plaisir que je termine mon année de présidence dans cette salle de gymnastique pour cette dernière séance de l'année politique 2017–2018 du Conseil communal de Montreux.

Avant de débuter, j'aimerai remercier ceux qui ont rendu cela possible. En premier lieu celui que nous connaissons tous, Ihab Al Jundi, concierge de ce collège. Merci Ihab de m'avoir soutenue pour cette organisation envers les différents acteurs qui rendent cette soirée possible. Dans le désordre, je remercie également le secrétaire municipal, Olivier Rapin, qui m'a adressé un courrier récapitulatif de tout ce qu'il fallait mettre en place pour que cette séance du conseil puisse avoir lieu ici. Il aurait été bien plus simple de faire ce Conseil à Montreux Est, je remarque à quel point nous avons de la chance d'avoir une salle telle que celle-ci. Merci également à Pierre-Yves Brélaz pour le plan de la salle, à M. Vuadens pour la sonorisation, à la Voirie pour la décoration et à tous les autres qui y ont participé de près ou de loin. C'est grâce à eux tous que nous pouvons délibérer ce soir dans les meilleures conditions. Mes remerciements pour l'Agape se feront en fin de Conseil.

Je salue le public que je remercie pour son intérêt porté à cette séance ainsi que les journalistes présents.

L'assemblée a été valablement convoquée avec l'ordre du jour établi. Il est impératif que chacun signe la liste de présence avant même que la séance débute. Je prie ceux qui ne l'ont pas encore fait de le faire maintenant afin de connaître le nombre exact de conseillères et conseillers présents. Dans l'attente du chiffre définitif, je donne la parole à Mme Lise-Laure Pittet, Présidente de l'Association des Intérêts de Chernex.

Mme Lise-Laure Pittet
Madame la Présidente du conseil communal, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Conseiller national, Madame, Messieurs les Municipaux, chers habitants de Chernex, cher public.
C'est avec une grande joie que je vous accueille ce soir à Chernex au nom de la société de développement du village. Cette année notre société fête ces 109 ans.

Elle se porte bien, 11 membres au comité et 5 manifestations par année qui rencontrent du succès.
Nous avons la chance d'habiter dans un village vivant, nous avons une école, une poste, des restaurants, un bar, une pharmacie, une boulangerie, une boucherie et épicerie, un magasin Denner, des salons de coiffure, des médecins, des ostéopathes, une place de jeu, j'espère n'oublier personne dans mon énumération. Ce qui est vraiment précieux pour toutes les familles et pour toutes les personnes qui ont de la difficulté à se déplacer. Ces commerces favorisent les liens entre les villageois et contribuent à garder une âme à notre village. Notre centre va bientôt accueillir une nouvelle structure de la fondation Beau-site, le Maillon 2 établissement médico-social de courts séjours, avec un centre d'accueil de jour et des appartements protégés. Ces nouveaux locaux accueilleront également une crèche et de nouveaux commerces. En 1974, la société de développement de Chernex a publié son premier numéro du journal la Lanterne, celui-ci est édité quatre fois par année. A l'époque il a été créé afin de favoriser le lien entre les nouveaux bâtiments, les habitants de ce quartier qui se situe à la route de Fontanivent, les bâtiments de Parc horizon et le centre du village. Le comité, craignait que chaque habitant de ces bâtiments, partant travailler tous les matins, ne viennent plus au centre du village et que notre village se transforme en cité dortoir. Avec ces 2'000 habitants, notre village se vide tous les matins lorsque tout un chacun prend son véhicule pour se rendre sur son lieu de travail. Ce sont toutes nos activités et nos commerçants du village qui permettent à Chernex de garder son âme, un centre vivant une vie autour de son école. C'est pourquoi je tiens à remercier la commune pour toute l'aide qu'elle nous apporte tout au long de l'année, lors de nos manifestations et en soutenant les projets qui permettent à notre village d'offrir tout ce qu'il faut et tout ce qui correspond à tous les âges, à tous nos habitants.
Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne soirée.

Mme la Présidente
Chère Madame Pittet, je vous remercie pour votre dévouement, avec votre équipe, pour égayer et défendre les intérêts de Chernex.
Avant de passer au point 1 de notre ordre du jour, je vous demanderai d'annoncer en premier lieu votre nom, je me suis habituée au système que nous avons à Montreux-Est et je doute connaître les noms complets de toutes les conseillères et tous les conseillers communaux. Ce sera une aide pour le PV et pour moi-même afin que je ne me trompe pas de nom.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2018

Mme la Présidente
La discussion est ouverte, y a-t-il des demandes de modifications ?
Que les personnes qui l'acceptent lèvent la main ? Celles qui le refusent ? Celles qui s'abstiennent?

Le procès-verbal du 23 mai 2018 est **accepté** à la majorité.

2. COMMUNICATION DU BUREAU

Mme la Présidente
J'ai reçu deux courriers, le premier stipule la démission de la commission organisation et communication du conseil (CCO) de Mme Laurence Sierro, elle sera remplacée par le PLR lors du conseil de septembre.
J'ai reçu une démission du conseil communal de M. Michel Bongard dont je vous lis la lettre.

Après 20 ans de conseil nous pouvons applaudir M. Bongard.

Applaudissements de la salle

Concernant le point 6.6 des nominations, élection de la secrétaire du conseil, nous souhaitons reporter ce point pour la séance du mois de septembre, une candidature de dernière minute ayant été annoncée. Comme nous désirons faire les choses dans l'ordre, nous vous proposons de surseoir à ce point inscrit sur l'ordre du jour. Y a-t-il une opposition concernant cette proposition? Le point 6.6 est donc supprimé de l'ordre du jour et sera remis à l'ordre du jour de septembre.

3. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente
J'ai reçu plusieurs courriers, le premier concerne le Théâtre Montreux Riviera qui nous remercie par rapport au crédit d'investissements en faveur du TMR.
Lecture de la lettre de remerciements des TMR. Annexe 1

J'ai reçu un courrier concernant les commerçants de Chernex qui m'a été adressée le 15 juin 2018, concernant le préavis 18/2018.
Lecture de la lettre des commerçants de Chernex. Annexe 2

J'ai reçu une demande de la direction des affaires sociale, famille et jeunesse, qui cherche une ou un testeur pour l'année scolaire 2018/2019, pour évaluer les repas des enfants.
Lecture de la lettre. Annexe 3

Un courrier m'a été envoyé au nom de trois partis : Montreux Libre, les Verts Montreusiens et le parti Socialiste de Montreux.
Lecture de la lettre. Annexe 4

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Jacqueline Pellet
Madame la Présidente
Il s'agit d'une communication de la Municipalité au Conseil communal, relative à la réponse municipale, à propos des questions posées sur la situation de la Fondation Apollo.

Lecture de la communication.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

1 interpellation a été déposée, elle sera développée au point 12.

6. NOMINATIONS

6.1 pour l'année politique 2018 – 2019, de la présidente ou du président du Conseil communal ;

Mme la Présidente
J'attends les propositions concernant ce point.

Mme Geneviève Brunner
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Yanick Hess à la présidence du Conseil communal pour l'année législative 2018 - 2019. Cet enfant de Glion, âgé de 48 ans et père de deux enfants a effectué toute sa scolarité à Montreux avant d'obtenir son brevet fédéral de Maître d'éducation physique à l'Université de Lausanne. Professionnellement, M. Yanick Hess est actuellement Doyen de l'établissement scolaire C.F Ramuz ainsi que chef de projet informatique à la DGEO.
Par ailleurs, si d'une part son attachement profond à sa Commune se manifeste au travers des nombreuses photos de notre belle région qu'il publie régulièrement sur les réseaux sociaux pour notre plus grand plaisir, il a d'autre part toujours été très impliqué et engagé tant au niveau associatif que politique.
Il a en effet, non seulement présidé la Société de Jeunesse ainsi que le ski-club du village de Glion, tout en étant membre de l'Association des Intérêts et des pompiers mais est également membre de notre Conseil depuis 1998, au sein duquel il a siégé dans de nombreuses commissions permanentes et ad hoc.
Nul doute que M. Yanick Hess saura pour sa 20ème année d'engagement au sein de notre Conseil mettre toute son expérience, ses connaissances et compétences au service de notre Commune en tant que président du Conseil.
Je vous recommande dès lors de l'élire à la fonction de Président du Conseil communal.
Je vous remercie pour votre attention

Mme la Présidente
Y a-t-il d'autres candidatures ?
J'invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et je déclare le vote ouvert.

M. Christophe Privet
Madame la Présidente, comme le nombre de candidat correspond au nombre de place, le vote devient tacite et peut être fait par acclamation.

Mme la Présidente
Il me semble que la procédure choisie est la bonne, je propose de continuer la distribution des bulletins. Merci de votre proposition M. Privet.

Afin de vous donner une réponse plus précise, M. Privet, il est noté dans notre règlement, à l'article 14, que le président, les vice-présidents et la secrétaire doivent être élus au scrutin individuel secret.

M. Roland Rimaz
Je souhaite signaler que lorsqu'il y a des interventions des conseillers, si elles ne se font pas au micro, elles ne seront pas audibles.

Mme la Présidente
Je demande aux scrutateurs de bien vouloir faire passer l'urne afin que chacun puisse y déposer son bulletin.

<u>Résultat du scrutin</u>
Bulletins délivrés : 82
Bulletins rentrés : 82
Bulletins nuls : 2
Bulletin valables : 80
Majorité absolue : 41
Bulletins blanc : 6

M. Yanick HESS est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2018-2019 par **68 voix**

Voix éparses
M. Yves Depallens obtient : 2 voix
M. Olivier Raduljica obtient : 1 voix
Mme Geneviève Brunner obtient : 1 voix
M. Al Jundi Ihab obtient : 1 voix
Mme Prisca Gaillet obtient : 1 voix

Mme la Présidente
Je vous prie d'applaudir la nomination extraordinaire de ce Président.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Yanick Hess
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Je tiens à remercier le Conseil de sa confiance. Je suis honoré de mener les débats du Conseil communal de l'année prochaine.
Je serai ravi d'être le lien entre la population et le Conseil communal, tout en respectant le dress-code. Dû au plan canicule, la cravate viendra plus tard pour moi.
Merci aux présidents de groupe de passer vers moi en fin de séance pour agender une date afin de fixer 2, 3 procédures pour l'année prochaine.
Je vous remercie.

6.2 pour l'année politique 2018 – 2019, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;

M. Yves Laurent Kundert
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter, au nom des Verts, la candidature de M. Florian Chiaradia à la Vice-Présidence de notre assemblée. Bientôt 31 ans, né à Vevey, Florian Chiaradia est un véritable enfant de Montreux, connaissant en long et en large le territoire de notre commune, ses villages, son centre-ville. Vivant successivement à Chailly, Brent puis Montreux-Centre. Florian Chiaradia a toujours été intéressé par la politique régionale et le devenir de Montreux. Cela l'a incité à s'impliquer en premier lieu dans les enjeux locaux plutôt que de défendre ses valeurs au sein de structures cantonales ou nationales. Passionné par la culture, l'histoire et le patrimoine, Florian Chiaradia a effectué une formation d'archéologue à l'université de Lausanne, puis a œuvré plusieurs années sur le terrain. Ainsi il a notamment collaboré à la fouille de l'agglomération celtique de Vufflens-la-Ville sur le tracé de la désormais route cantonale aire C177. Désormais, passant de sources matérielles de l'histoire aux sources documentaires, il œuvre en tant que bibliothécaire scientifique au Château de Morges. Dès 2011, c'est assez naturellement que Florian Chiaradia décide de s'investir pour sa commune. Elu cette année-là au Conseil communal sur la liste des Verts, il devient chef de groupe de 2012 à 2016 pour ensuite assumer la présidence des Verts de Montreux dès 2016. Vice-Président de la CoGest, président de plusieurs commissions ad hoc, Florian Chiaradia s'est engagé avec détermination dans la politique communale, défendant avec conviction et dans une vision à long terme les intérêts de notre localité. Enthousiaste, Florian Chiaradia saura mettre toutes ses connaissances et toutes ses compétences au service de notre commune en qualité de Vice-président du Conseil communal. Le groupe des Verts vous invite donc à soutenir la présente candidature.

Mme la Présidente
Y a-t-il d'autres candidatures ?
J'invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et je déclare le vote ouvert

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir faire passer l'urne afin que chacun puisse y déposer son bulletin.

Bulletins délivrés : 84
Bulletins rentrés : 84
Bulletins nuls : 1
Bulletin valables : 83
Majorité absolue : 43
Bulletins blanc : 14

M. Florian CHIARADIA est élu 1er Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2018-2019 par **61 voix**

Voix éparses
M. Bongard Michel obtient : 2 voix
M. Gaëtan Cousin obtient : 2 voix
M. Silvano Pozzi obtient : 1 voix
Mme Jessica Ruedin obtient : 1 voix
M. Bassam Degerab obtient : 1 voix
M. Yves Depallens obtient : 1voix

Mme la Présidente
M. Florian Chiaradia je vous félicite pour votre élection.

Applaudissements de l'assemblée.

6.3 pour l'année politique 2018 – 2019, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;

M. Michel Zulauf
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de notre président de groupe Olivier Raduljica. Agé de 37 ans, marié et père de deux enfants, Olivier vit à Chernex, dont il est membre du chœur d'hommes depuis l'âge de 16 ans. Maître de mathématiques et de sciences, il enseigne à Blonay. Entré dans notre Conseil en 2011, Olivier Raduljica s'est rapidement dévoué et investi dans la « chose » publique : à la présidence de la CCO et de la commission de gestion, comme membre rapporteur d'importantes commissions ponctuelles désignées par notre autorité, comme auteur de postulats et d'interpellations, il a prouvé la qualité et la constance de son engagement. Avec son courage, son humour, sa compétence à organiser les débats, il est prêt à représenter notre Conseil et à le présider durant la dernière année de la présente législature.
Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs de la confiance que vous allez témoigner à notre candidat.

Mme la Présidente
Y a-t-il d'autres candidatures ?
J'invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et je déclare le vote ouvert

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir faire passer l'urne afin que chacun puisse y déposer son bulletin.

Bulletins délivrés : 84
Bulletins rentrés : 84
Bulletins nuls : 3
Bulletin valables : 81
Majorité absolue : 42
Bulletins blanc : 15

M. Olivier RADULJICA est élu 2ème Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2018-2019 par **57 voix**

Voix éparses
M. Daniel Manzini obtient : 2 voix
M. Michel Bongard obtient : 1 voix
M. Alexandre Staeger obtient : 1 voix
M. Ihab Al Jundi obtient : 1 voix
M. Yves Depallens obtient : 2 voix
M. Michel Zulauf obtient : 1 voix
Mme Anne Saito obtient : 1 voix

Mme la Présidente
M. Olivier Raduljica, je vous félicite pour votre élection.

Applaudissements de la salle

6.4 pour l'année politique 2018 – 2019, de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;

Madame la Présidente
J'attends les propositions des groupes concernés, selon le tournus envoyé la semaine dernière.

M. Olivier Raduljica
Le groupe Socialiste propose la candidature de M. Ihab Al Jundi.

M. Yves Laurent Kundert
Le groupe des Verts propose la candidature de Mme Obicna Huber

Madame la Présidente
Y a-t-il d'autres propositions ? Selon l'art. 14 du règlement du Conseil lorsque le nombre de candidat et égal aux nombres des sièges à repourvoir l'élection peut s'opérer tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs.

Sont élus :
Mme Obicna Huber scrutatrice
M. Ihab Al Jundi scrutateur

Applaudissements de l'assemblée.

6.5 pour l'année politique 2018 – 2019, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants ;

Madame la Présidente
J'attends les propositions des groupes concernés.

M. Olivier Raduljica
Le groupe Socialiste propose la candidature de Mme Andrea Gremaud.

Mme Geneviève Brunner
Le groupe PLR propose la candidature de M. Benoît Ruchet.

Madame la Présidente
Y a-t-il d'autres propositions ? Selon l'art. 14 du règlement que je viens de vous l'élection s'effectue tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs suppléants.

Sont élus :
Mme Andrea Gremaud scrutatrice suppléante.
M. Benoît Ruchet scrutateur suppléant.

Applaudissements de l'assemblée.

~~6.6 d'une secrétaire du Conseil communal ;~~

Ce point est reporté pour la séance de septembre 2018

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 sur le rapport No 08/2018 relatif à la gestion communale durant l'année 2017. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

Mme la Présidente
Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Je rappelle que nous devons nous prononcer sur les réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion, réponses qui se trouvent dans la communication de la Municipalité à ce sujet et jointe à l'ordre du jour.

Comme il y a 10 vœux et une observation, je vais procéder de la manière suivante:
- Ouvrir la discussion générale sur la gestion communale et sur le rapport de la Commission de gestion,
- Puis ouvrir la discussion sur les vœux et les réponses de la Municipalité qui ont été acceptées
- Reprendre les 3 vœux refusés, ouvrir la discussion et faire voter le Conseil ; si le Conseil suit la Commission de gestion, la Municipalité exposera, dans son rapport 2018, la suite donnée aux observations et aux vœux sur la gestion qui ont été maintenus l'année précédentes (Art.158, al.2)
- Nous terminerons par la lecture des conclusions et nous voterons ces conclusions.

Vous avez toujours le choix d'ouvrir la discussion par rapport à un vœu si vous le désirez.
Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ?
M. le Président, désirez-vous rajouter quelque chose ?

M. Olivier Raduljica
Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente
J'ouvre la discussion générale sur la gestion communale et sur le rapport de la commission. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur un vœu qui a été accepté par la commission de gestion ? Je propose que le président de la commission de gestion lise le vœu ainsi que la réponse pour que je puisse ouvrir la discussion.

M. Olivier Raduljica
VŒU N° 6
La Commission de Gestion demande à la Municipalité de se doter d'une stratégie en matière de voies cyclables.

Réponse
La Municipalité prend acte de ce vœu et précise que la mise en place de voies cyclables est systématiquement étudiée dans le cadre de réfections ou de nouveaux aménagements des espaces publics. De plus, lors de chaque mise à l'enquête, le canton vérifie que cette problématique soit traitée et nous rappelle à l'ordre si ce n'est pas le cas ; à l'inverse il limite les possibilités de mise en place en fonction de différents critères tant normatifs que sécuritaires.
La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission accepte la réponse de la Municipalité à la majorité.

Mme la Présidente
J'ouvre la discussion.

M. Alexandre Staeger
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs
De l'avis de la majorité de ML, la réponse de la Municipalité est insuffisante, dans le sens où le vœu demande réellement l'élaboration d'une stratégie de pistes cyclables et non pas une réflexion au cas par cas qui pourrait aboutir aux résultats que certains tronçons seraient équipés d'une voix cyclable et d'autre pas. Il faudrait réfléchir en termes d'itinéraires cyclables plutôt que tronçons par tronçons.

Mme la Présidente
Une autre personne désire-t-elle prendre la parole ?
Je vais donc soumettre la réponse de la Municipalité au vote.

La réponse de la Municipalité concernant le vœu numéro 6 est **acceptée** à une petite majorité

Y a-t-il un désir d'ouvrir la discussion sur un autre vœu accepté par la commission de gestion ?
Je prie M. le Président de la CoGest de lire le vœu et la réponse de la Municipalité.

M. Olivier Raduljica
VŒU N° 3
La Commission de gestion demande à ce que la Municipalité, respectivement le service de l'urbanisme, soumette systématiquement les projets répondant, ne serait-ce qu'à l'un des critères posés par l'art. 3 al. 2 RPGA, au Comité d'experts prévu à l'art. 3 RPGA.

La Municipalité prend acte de cette demande relative à la consultation du Comité d'experts pour les projets concernés par les dispositions de l'article 3 RPGA, tout en relevant que les critères énoncés par l'alinéa 2 de l'article 3 RPGA ont un caractère exemplatif, la Municipalité prend acte de cette demande relative à la

consultation du Comité d'experts et saura cibler de manière objective les projets concernés par une nécessaire expertise.
La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission refuse la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

Mme la Présidente
J'ouvre la discussion sur ce vœu.

M. Alexandre Staeger
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pourquoi la Commission de gestion a-t-elle émis ce vœu ?

Le règlement relatif au PGA prévoit que les projets nécessitant l'obtention d'un permis de construire doivent être soumis à un comité d'experts dans deux cas : d'une part dans le cas d'un projet d'une certaine importance – le texte cite à titre d'exemple un nombre de logements égal ou supérieur à dix – d'autre part lorsque le projet est situé dans une zone sensible. Or, en 2017, certains projets qui auraient dû être soumis à ce comité d'experts ne l'ont pas été.

La Municipalité a en effet estimé que le règlement du PGA lui laissait une marge de manœuvre, de telle sorte qu'elle puisse déterminer de cas en cas si tel projet doit ou non être soumis au comité d'experts, les critères précités n'étant, selon l'appréciation de notre Exécutif, qu'exemplatifs.

Or tel n'est pas l'avis de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, qui l'a bien rappelé à la Municipalité de Concise, dans le cadre de l'octroi d'un permis de construire par ladite commune, sans que le projet n'ait été préalablement soumis au Comité d'experts.

Certes, comme le souligne la Municipalité de Montreux, le comité d'expert n'est pas la panacée. La saisie du comité d'expert ne garantit pas, à elle seule, qu'un éventuel recours contre la décision municipale soit voué à l'échec ; par contre, le fait de ne pas saisir le comité d'experts garantit précisément le succès de cet éventuel recours, comme le démontrent les péripéties rencontrées par la Commune de Concise.

A cela s'ajoute, bien évidemment, la question de l'égalité de traitement entre les différents promoteurs. En effet, on ne comprend pas pourquoi il faudrait traiter différemment deux projets répondant aux critères posés par le règlement du PGA. Pourquoi l'un y serait soumis et pas l'autre, alors que les mêmes critères sont remplis dans les deux cas ?

En somme, vous l'aurez compris, la soumission d'un projet au comité d'expert ne relève pas d'une décision politique, laissée à la libre appréciation de l'autorité communale et dans le cadre de laquelle la Municipalité disposerait d'une marge de manœuvre. Le texte du règlement du PGA, tel que voté par ce conseil, impose, de manière obligatoire, à la Municipalité, de saisir le comité d'expert lorsque le projet est d'une certaine importance – donc, à tout le moins, lorsque le projet prévoit plus de 10 logement – ou qu'il est situé dans un site sensible – donc à proximité d'un monument historique ou dans un site inventorié à l'ISOS.

Dès lors, la réponse de la Municipalité ne peut être acceptée, en ce sens qu'elle implique des risques juridiques dont la réalisation est quasi-certaine et, partant, des frais inutiles qui seraient à la charge du contribuable montreusien.

C'est pourquoi la Commission de gestion vous invite, à l'unanimité, à refuser la réponse au vœu n° 3.

M. Michel Zulauf
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs
J'ai une question concernant un terme, qu'entend la Municipalité lorsqu'elle évoque un caractère exemplatif ? Ce terme a-t-il été soumis à la sagacité du secrétaire municipal ?

M. Joseph Filippone
Madame la Présidente, chers Collègues,
J'interviens en déclarant mes intérêts, puisque j'ai une pratique régulière du service de l'urbanisme, respectivement de tous ces processus et peut être aussi dans un aspect d'expérience. Au sens de la loi, il pourrait y avoir des recours sur un préavis qui aurait été soumis ou pas au comité d'experts. Cela étant, nous parlions de frais et d'autres causes à effets, il faut savoir que dans le déroulement d'un projet nous avons un travail important qui se fait par le service de l'urbanisme. Je ne prends pas un parti particulier car je fais partie de ces gens qui soumettent des projets qui sont régulièrement soumis à critique dans le sens constructif du terme. Je pense que soumettre systématiquement tous les dossiers au comité d'experts, serait d'une certaine façon désavouer la compétence du service de l'urbanisme. Ce service a la compétence pour juger si un projet, même de moins de 10 logements, fera l'objet d'une interprétation douteuse, c'est-à-dire où les éléments ne sont pas tout à fait clairs. Elle peut ainsi amener ce projet en commission consultative, quelle que soit son importance. Il paraît aléatoire de dire que ce sont 10 logements ou pas. Peut-être que le texte du règlement communal devrait être revu dans ce cas-là. Je trouve particulier de soumettre tous les projets qui, par exemple, seraient de plus de 10 logements, à la commission consultative qui est composée d'un certain nombre d'experts et qui a un coût. Ce n'est pas vraiment sur la notion du coût que j'interviens, mais dans la pratique. Il y a des projets qui sont bien intégrés, le PGA et le règlement actuel sont relativement clairs là-dessus. Le service de l'urbanisme, son responsable, son adjoint et même le Municipal qui peut déjà préaviser valablement ou pas, devraient être suffisants pour amener le dossier en Municipalité qui peut encore, à ce stade-là, le refuser. La commission consultative est souvent consultée précisément pour des dossiers où il y a une importance particulière et la nécessité d'un avis externe à la commune, car les gens de la commission consultative ne sont pas des membres de la commune. C'est dans ce sens-là qu'elle est utile. Si systématiquement tous les projets devaient passer en commission consultative, nous aurions une augmentation significative du processus et de la lenteur administrative.
Rendez-vous compte que ce n'est pas une commission qui se réunit toutes les semaines ou tous les mois, c'est une commission qui fait un travail assez poussé quand elle reçoit des dossiers. Son préavis est reporté à la Municipalité qui elle peut le suivre ou pas. J'estime que le système mis en place aujourd'hui est suffisamment rigide quand il le faut et qu'il ne donne aucun favoritisme entre différents promoteurs ou différents projets, puisque c'est plutôt le site dans lequel nous intervenons avec un projet qui fait foi et qui déclenche ou pas cette commission consultative. Ce n'est pas l'adresse, le nom du promoteur ou de l'architecte. C'est vraiment une problématique d'intégration dans le site qui ne doit pas être considérée par un nombre de logements. Je trouve un peu extrême de consulter à chaque fois cette commission pour les projets qui rentreraient à la

lettre dans cet article, qui semble mentionner deux exemples. A mon avis, dans la pratique que j'ai depuis plusieurs années, il a toujours été exemplatif qu'il soit 10 logements ou 6 logements, c'est vraiment un déclenchement que le bureau de l'urbanisme utilise pour faire un pas en arrière et avoir un avis d'experts. J'estime qu'elle le fait régulièrement et je trouve que nous ne devrions pas imposer au bureau d'urbanisme de le faire de manière systématique. Je vous invite à refuser ou à accepter la réponse de la Municipalité.

M. Alexandre Staeger
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs
En 2017 cela concernait 14 projets qui auraient dû être soumis au comité d'experts, su ces 14, seul 10 l'ont été. Nous parlons ici de soumettre pour 2017, 4 projets supplémentaires ce qui ne me semble pas être aussi disproportionné que M. Filippone veut nous le faire entendre.

M. Laurent Wehrli, Syndic
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs,
En réponse à la question de M. Zulauf, tout d'abord si je reprends le terme exemplatif, comme M. Staeger a lu lui-même l'article du RGPA, le critère, c'est un projet d'une certaine dimension. A titre d'exemple il est cité 10 logements.

Nous avons régulièrement soumis au comité d'experts des bâtiments d'une certaine importance ayant moins de 10 logements. L'importance de ces bâtiments était telle qu'il apparaissait aux yeux de la Municipalité « qu'il fallait déroger à cet exemple donné dans le règlement des 10 logements » ; nous aurions pu nous permettre de dire que tout ce qui a moins de 10 logements ne serait pas présenté au comité d'experts, mais certaines grosses villas ou grosses maisons, avec peut-être juste deux appartements, nous apparaissaient d'une telle dimension qu'elles répondaient complètement à l'article et à l'esprit de l'article du RGPA ; raison pour laquelle nous avons soumis ces projets au comité d'experts. Parfois, il y a des immeubles avec 12 appartements, peut-être des studios, je l'illustre volontairement de manière caricaturale, qui, dans leurs dimensions, font qu'il n'est pas nécessaire, à nos yeux, de le soumettre au comité d'experts. C'est dans ce sens que nous avons utilisé ce mot d'exemplatif puisqu'il est bien dit, « d'une certaine dimension » : c'est la notion juridique de l'article et il est précisé à titre d'exemple « plus de 10 appartements ». Nous nous éloignons même de cet exemple-là lorsque nous considérons que c'est une certaine dimension. Pour le reste, tous les documents qui passent en Municipalité, y compris les réponses fournies à la commission de gestion, sont évidemment lues par le secrétaire Municipal, avec sa sagacité bien reconnue et bien utile pour notre commune. J'espère en cela avoir répondu à vos interrogations

M. Alexandre Staeger
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
J'ai juste une question de fait. Le projet qui, à mon sens, aurait le plus dû être soumis au comité d'experts et qui ne l'a pas été en 2017, comportait de mémoire 19 logements et était situé directement en face d'un monument historique. J'ai un peu de mal à comprendre les explications de M. le Syndic.

M. Christian Neukomm, Municipal
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Effectivement ce projet n'a pas été présenté au comité d'experts, la raison est la suivante : sur cette parcelle il y avait eu précédemment 3 ou 4 projets antérieurs qui reprenaient à peu près le même schéma, avec la même problématique, la même

zone et les mêmes proximités. La Municipalité avait précédemment, sur les autres projets présentés, soumis les projets en cours au comité d'expert. Il n'a pas jugé nécessaire de représenter pour une 4ème fois, un ensemble d'appartements qui correspondait peu ou prou à ce qui avait déjà été présenté.

Mme la Présidente
Une autre personne désire elle prendre la parole ?
Je vais soumettre la réponse de la Municipalité au vote.

La réponse de la Municipalité concernant le vœu numéro 3 est **refusée** par
41 NON
33 OUI
8 Abstentions

Mme la Présidente
Nous allons passer au vœu numéro 5.
Je prie M. le Président de la CoGest de lire le vœu numéro 5 et la réponse de la Municipalité.

M. Olivier Raduljica
VŒU N° 5
La Commission de gestion demande aux services concernés de documenter de façon claire, précise et systématique le développement de tout ce qui touche aux décisions stratégiques liées au fonctionnement.

La Municipalité prend acte de cette demande. Les orientations stratégiques dépendent de la Municipalité, subsidiairement du Conseil communal. Elles sont présentées déclinées notamment dans le programme de législature et dans ses déclinaisons en particulier les propositions à la Municipalité et les préavis au Conseil communal. En cela, toutes ces orientations sont documentées et leur suivi est possible. Ainsi, les procédures sont mises en place pour faciliter les suivis indispensables, la transmission des connaissances métiers et des dossiers, notamment au travers des séances internes des services et des directions, ainsi que, lorsque des dossiers concernent l'activité de plusieurs services, la coordination transversale opérée tant au niveau stratégique (délégations municipales) qu'au niveau opérationnel (groupes de travail interservices).
La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission refuse la réponse de la Municipalité à la majorité.

Mme la Présidente
J'ouvre la discussion sur ce vœu.

M. Olivier Raduljica
Madame la Présidente,
La commission de gestion n'est pas là pour regarder ce que la Municipalité veut bien lui montrer. La CoGest constate que certaine réflexions stratégiques d'importance ne sont pas documentées de manière systématique, mais dépendent avant tout des personnes. Il est dès lors très difficile pour notre commission d'effectuer un travail adéquat. Cet aspect pose également le problème de la transmission des connaissances au sein du service.
Merci pour votre attention.

M. Jean-Marc Forclaz
Madame la Présidente, chers Collègues,
Je me permets brièvement de lire le vœu tel qu'il figure en page 71 de votre rapport : « La Commission de gestion demande aux services concernés de documenter de façon claire, précise et systématique le développement de tout ce qui touche aux décisions stratégiques liées au fonctionnement. »
Cette formulation, pose à mon avis deux problèmes, le premier : les décisions stratégiques incombe à la Municipalité et non pas aux services.
Le deuxième il n'est pas possible de documenter systématiquement des processus en développement, qui par essence sont en évolution constante et en changement permanent. Dans le cadre de mes activités professionnelles j'ai participé à la mise en place de processus de certifications ISO. Ces processus sont très exigeants en matière de documentations et de traçabilité, mais ces exigences portent sur les PV de décisions et en aucun cas sur toute la démarche précédant la décision. Le vœu va plus loin que des exigences ISO. La Municipalité est responsable du fonctionnement de ses services et des choix stratégiques. Le Conseil communal dispose des moyens nécessaires via la CoGest et la CoFin, pour en opérer le contrôle.
En conclusion ce vœu numéro 5 n'est à mon avis pas applicable tel que formulé, il conduirait, au mieux à des discussions interminables sur ce qui doit être documenté ou pas, par qui et à quel stade du fameux développement.
En conséquence je vous invite, Mme la Présidente, chers Collègues à accepter la réponse de la Municipalité.

Mme la Présidente
Une autre personne désire-t-elle prendre la parole ?
Je vais soumettre la réponse de la Municipalité au vote. Pour éviter tout doute, je vais faire compter les scrutateurs. (Quelques instants plus tard) Apparemment il y a un petit problème, c'est là que nous voyons que nous avons un système de vote à Montreux-Est qui est magnifique, rapide, clair et efficace.

M. Bernard Tschopp
Madame la Présidente,
Merci de demander aux conseillers de garder le bras levé jusqu'à ce que vous leurs donniez l'autorisation de le baisser.

Mme la Présidente
Nous reprenons le vote, ceux qui refusent le vœu numéro 5 et la réponse de la Municipalité, merci de garder le bras levé jusqu'à ce que les scrutateurs me disent que c'est en ordre. Vous pouvez baisser le bras merci. Ceux qui s'abstiennent, garder le bras levé s'il-vous plaît. Vous pouvez baisser la main merci.

La réponse de la Municipalité concernant le vœu numéro 5 est **refusée** par
38 NON
34 OUI
10 Abstentions

M. Tal Luder
Mme la Présidente,
Puis-je suggérer que, pour les vœux suivants qui ont été refusés et qui ont une majorité, les voix soient comptées directement avec les scrutateurs. Pour le numéro 8 qui est aussi à la majorité, au lieu d'anticiper le résultat qui serait approximatif, nous envoyons les scrutateurs directement.

Madame la Présidente
Oui absolument, c'est ce que j'allais faire. Nous passons à la discussion sur le vœu numéro 8.
Je prie M. le Président de la CoGest de lire le vœu numéro 8 et la réponse de la Municipalité.

M. Olivier Raduljica
VŒU N° 8
La Commission de Gestion demande à la Municipalité d'adapter sa procédure de demande et d'octroi de subventions ECT au règlement RCCom (règlement sur la comptabilité des communes).

La Municipalité prend acte de ce vœu et si elle comprend bien le sens de la demande, la Commission de gestion fait sans doute allusion aux articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des communes relatifs (RCCom) au dépassement de crédit. La Municipalité s'en étonne, car ce vœu pourrait laisser supposer qu'elle agit en dehors du cadre légal cantonal. Or, comme déjà expliqué par écrit en réponse aux questions de la Commission de gestion et expliqué oralement à la commission, la Municipalité n'a jamais eu l'intention d'agir de manière contraire aux dispositions légales en vigueur. Les subventions ont toujours été imputées selon les compétences et le cadre budgétaire accordés par le Conseil communal en début de législature ; cas échéant, des préavis ad hoc ont été déposés au Conseil communal.
La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission refuse la réponse de la Municipalité à la majorité

M. Florian Chiaradia
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs
Le processus d'octroi des subventions implique le recours au mécanisme du crédit complémentaire de compétence municipale pour les demandes jusqu'à CHF 50'000.- intervenant en cours d'année et dépassant le montant disponible au budget. Hors, selon un avis de droit du service des communes et du logement, le recours au mécanisme du crédit complémentaire de compétence municipale, n'est pas conforme au droit cantonal s'agissant d'une subvention à une manifestation. Il s'ensuit que le processus suivi par le service économie, culture et tourisme doit être adapté au cadre légal imposé par le canton. C'est pourquoi la CoGest a formulé le vœu numéro 8 dans ce sens.
Lors de la séance de commission consacrée aux réponses aux vœux, malgré sa réponse, la Municipalité ne s'est pas cachée d'avoir recours aux mécanismes du crédit complémentaire de compétence municipale et invoquer la nécessité d'une telle pratique pour garantir la tenue de la manifestation bénéficiaire. En somme, la Municipalité remet en question les conclusions de l'avis de droit du Canton. Elle n'a pourtant pas jugé utile de les contester en temps opportun, alors qu'elle avait tout le loisir de le faire, puisqu'elle a reçu copie de cet avis de droit en date du 29 mars 2018. Elle avait également reçu copie, préalablement à leur envoi, des questions posées au service des communes et a eu l'occasion de s'exprimer à leurs sujets ainsi que de les compléter si elle le désirait.
La CoGest tient à rappeler qu'il ne s'agit ici que d'une simple mise en conformité du processus suivi par la Municipalité et le service ECT et en rien d'une nouveauté qu'elle souhaiterait voir introduite. C'est pourquoi la majorité de la CoGest ne peut accepter la réponse de la Municipalité et vous invite à voter en faveur du maintien du vœu numéro 8.

M. Christophe Privet
Madame la Présidente,
Lorsque j'ai pris connaissance du rapport de gestion, je ne vous cache pas que j'étais surpris du refus de la réponse municipale concernant le vœu 8.
Puisque sans que la CoGest et sans que la CoFin ne se soient consultées, force est de constater qu'en page 4 du rapport de la CoFin, nous remarquons que cette dernière soulève la même problématique.
Dans le rapport de la CoFin, dont je ne vais pas vous relire toute la partie qui touche à la problématique des crédits complémentaires, sujet qui a soulevé pas mal de questions, je vais rappeler ce qui s'est dit :
« *Dès lors, afin de se mettre d'accord avec la Municipalité sur la définition du crédit complémentaire, une séance entre une délégation de la CoFin et le Municipal des Finances, a été fixée au 12 juillet prochain.* »
L'objectif de cette séance est de tirer au clair la définition d'un crédit complémentaire, car en faisant son travail la CoFin s'est rendue compte qu'il y a deux façons de voir le crédit complémentaire. Celle de la CoFin, sous la forme définie par le droit cantonal et celle de la municipalité qui semble-t-il est de définir des crédits complémentaires sous la forme, soit de réserve soit de différentes affectations. Il existe un problème sur ce point-là. Je vous invite, chères et chers Collègues, à suivre la demande de la CoGest. Nous aurons à mon avis l'occasion d'y revenir l'année prochaine puisque qu'en ce qui concerne la CoFin, pour la définition du crédit complémentaire, nous nous rencontrerons le 12 juillet 2018.

Mme la Présidente
Une autre personne désire-t-elle prendre la parole ?
Je vais soumettre la réponse de la Municipalité au vote.
Je demande donc aux scrutateurs de compter les voix.
La réponse de la Municipalité concernant le vœu numéro 5 est **refusée** par
49 NON
31 OUI
2 Abstentions

Mme la Présidente
Nous allons passer aux conclusions du rapport de la CoGest, je prie M. le Président de les lire.

M. Olivier Raduljica
En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 08/2018 de la Municipalité du 9 mars 2018 sur la gestion de la Commune pour l'année 2017,
ouï le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2017.

Mme la Présidente
Les conclusions sont **acceptées** à une large majorité.

Par rapport aux vœux refusé, les 3, 5, et 8, selon l'article 158 al. 2, la Municipalité expose dans son rapport la suite donnée aux observations et aux vœux sur la gestion qui ont été maintenus l'année précédente, elle rend compte à cette occasion de l'emploi qu'elle a fait des compétences. Vous aurez donc la réponse aux vœux qui ont été refusés par le Conseil communal.

7.2 sur le préavis No 13/2018 relatif à la gestion et aux comptes 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;

Mme la Présidente
Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture. M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. Yanick Hess
Non Madame la Présidente.

Mme la Présidente
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Yanick Hess
Conclusion
En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2017
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2017

Les conclusions sont acceptées à la majorité.
OUI majorité
NON 0
Abstentions 7

7.3 sur le préavis No 14/2018 relatif aux comptes 2017 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. José Jorge) ;

Mme la Présidente
J'invite M. Yves Depallens remplaçant de M. José Jorge à me rejoindre.
M. le Président remplaçant avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. Yves Depallens
Non Madame la Présidente.

Mme la Présidente
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. M. le Président-rapporteur remplaçant, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Yves Depallens
En conclusion, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion propose aux membres des conseils communaux d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2017 du Fonds culturel Riviera.

Les conclusions sont acceptées à la majorité.
Oui Majorité
Non 0
Abstentions 5

7.4 sur le préavis No 15/2018 relatif aux comptes communaux 2017. (Rapp : Mme Irina Gote) ;

Mme la Présidente
Mme la Présidente de la commission des finances avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme Irina Gote
Non Madame la Présidente.

Mme la Présidente
Avant d'ouvrir la discussion, je propose la marche à suivre suivante :

- Ouvrir la discussion sur la "Brochure des comptes 2017'' chapitre par chapitre; comme il n'y a pas d'amendements, je vous propose de faire un vote groupé à la fin de la discussion de la brochure des comptes 2017.
- Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?
- Examiner le rapport de la Cofin
- et enfin voter sur les conclusions du préavis

Cela vous convient-il ?

Je passe tout d'abord à la discussion de détail, chapitre par chapitre
J'ouvre la discussion sur les généralités II à V
Administration générale p.1 à 4
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Personnel et assurance p.5 à 6
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Culture et loisirs p.7 à 8
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Tourisme p.9 à 10
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Jeunesse et sport 11 à 14
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Finances p.15 à 18
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Domaines et bâtiments 19 à 32
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Travaux p.33 à 36
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Service de l'Urbanisme p.37 à 38
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Routes et Voirie p.39 à 40
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Parc jardin, cimetière p.41 à 46

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Instruction publique et cultes p.47 à 52
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Police p.53 à 54
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
Sécurité sociale p. 55 à 60

J'ouvre la discussion générale sur les comptes 2017.

M. Alexandre Staeger
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Pour ML, je souhaite intervenir sur 2 points. Le premier concerne la marge d'autofinancement. J'étais déjà intervenu dans le cadre du débat préliminaire et je dois avouer que je ne suis toujours pas convaincu par les chiffres que nous avons dans le rapport de la CoFin. Nous voyons que la moyenne des investissements de 2011 à 2017 est de CHF 10'465'000.-, et celle de la marge d'autofinancement 2011-2017 de CHF 7'156'000.- soit une couverture de 68,2% des investissements sans recours à l'emprunt. Effectivement nous pouvons nous dire que nous pouvons emprunter pour les quelques 32% qui restent, mais si nous n'avons pas la marge d'autofinancement suffisante, je me demande comment nous allons faire pour rembourser ces emprunts. A mon avis, le problème n'est toujours pas résolu et il est quand même dangereux de compter sur des années fastes, une fois sur deux, pour équilibrer cette marge d'autofinancement.
Le deuxième aspect sur lequel je souhaitais intervenir concerne les crédits complémentaires. Le problème que j'ai avec ces crédits complémentaires, notamment avec le mécanisme qui est prévu par les articles 10 et 11 du règlement sur la comptabilité des communes, c'est que lors des comptes, en principe, ces crédits complémentaires sont validés par le Conseil. Du fait que, visiblement, il n'y a pas eu d'entente sur la notion de crédit complémentaire, ils n'ont malheureusement pas pu être examinés. De mon point de vue, ce problème fait obstacle à l'acceptation des comptes.
C'est pour cette raison que le groupe ML refusera les conclusions présentées dans le préavis.

M. Olivier Raduljica
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la Commission des finances pour son travail et la Présidente pour son rapport.

Même si nous comprenons bien que la faible marge d'autofinancement de 2017 ne peut pas être analysée de manière isolée, nous partageons l'inquiétude de la CoFin sur l'évolution de cette marge et il faudra réfléchir à l'augmentation des recettes qui devra intervenir si cette marge continue à se réduire.

C'est ensuite la simulation du Canton sur les effets de la RIE III pour notre Commune qui nous préoccupe. Certes, il devrait y avoir une augmentation des revenus des entreprises en 2019, certes, nous bénéficierons de 1 à 1,5 millions de l'État pour palier à cette forte diminution de rentrés fiscale, mais il est déjà clair que cela ne compensera pas les plus de 6,5 millions de pertes simulée qu'induira cette réforme pour nos finances.

Quant aux éléments soulevés par la sous-commission qui a contrôlé aléatoirement des pièces comptables, le groupe socialiste est pour le moins interpelé. Nous estimons que le flou qui règne au niveau du traitement des notes de frais à atteint

ses limites. C'est ainsi le fonctionnement actuel que nous remettons en cause. Nous insistons donc pour que la future séance entre la CoFin et la Municipalité débouche sur une modification du cadre et du règlement en la matière pour obtenir un maillage bien plus fin et ainsi obtenir une transparence dont le besoin se fait sentir.

Vous l'aurez compris, c'est l'inquiétude qui règne au sein du groupe socialiste en ce qui concerne le futur de nos finances. Si nous faisons un arrêt sur image aujourd'hui, je pense que notre situation peut encore être enviée par de nombreuses communes. Mais aux vues de notre faible marge d'autofinancement, des futurs effets de la RIE III et surtout des investissements qui nous attendent, la situation pourrait vite devenir préoccupante.

Merci pour votre attention.

M. Pierre Rochat, Municipal
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs
Je prends note au nom de la Municipalité des différentes remarques qui ont été faites.
En ce qui concerne la marge d'autofinancement, nous en avons passablement débattu en commission des finances, la Présidente en a d'ailleurs fait état dans son rapport.
Effectivement, la situation avec une marge d'autofinancement qui passe de 10 millions à 1million par rapport à l'année 2016-2017, peut être considérée comme potentiellement inquiétante. Cela dit, j'insiste sur le fait qu'il faut l'observer sur l'évolution de la moyenne sur plusieurs exercices. Il est possible qu'elle évolue positivement en 2018 voire au-delà. Je répète que la diminution de 4 millions des recettes de la fiscalité des personnes morales est un effet immédiat, si nous n'avions pas eu cette baisse, qui n'était pas prévisible, nous aurions eu 5 à 6 millions de marge d'autofinancement. Face à cela il nous faut faire une appréciation circonstanciée et nuancée sur cette question. Par contre je reconnais qu'il faut être prudent, avec des investissements et des charges qui augmentent notamment au niveau des charges liées. Forcément que nous devons être attentif, mais dans un contexte où nous avons aussi des recettes qui évoluent positivement.
Concernant les crédits complémentaires, il y a débat, cette question il faut que nous l'abordions, nous en parlerons le 12 juillet avec une délégation de la commission des finances. J'insiste sur le fait que les crédits complémentaires ont été présentés à la commission des Finances, qu'une liste a été établie et que la municipalité a adopté ces crédits complémentaires en présentant les comptes. Les comptes impliquent l'adoption de ces crédits complémentaires qui sont limités à CHF200'000.-. Pour le reste, en ce qui concerne les notes de frais, nous en avons parlé et une rencontre est prévue pour clarifier les choses, la municipalité entend bien préciser le règlement qui définit le cadre de ces remboursements.
Je vous remercie de bien vouloir accepter ces comptes

Mme la Présidente
La parole n'est plus demandée la discussion est close. Je prie la Présidente de la commission des finances de lire les conclusions.

Mme Irina Gote
En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin, vous recommande Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 15/2018 de la Municipalité du 27 avril 2018 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2017
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2017 ;
2. de valider la création d'un Fonds destiné au fonctionnement de la future commission du Passeport vacances d'un montant de CHF 72'426.43 ;
3. d'imputer ce résultat au compte 9290.000 « résultat cumulé des années précédentes » ;
4. d'en donner décharge à la Municipalité.

Ces conclusions sont **acceptées** à la majorité
OUI majorité
NON 5
Abstentions 2

7.5 sur le préavis No 16/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'000.- au maximum, pour le remplacement de l'estacade du sentier public de Rosemont à Territet. (Rapp : M. Alexandre Staeger) ;

Mme la Présidente
M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. Alexandre Staeger
Non, Madame la Présidente.

Mme la Présidente
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Alexandre Staeger
En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 16/2018 de la Municipalité du 27 avril 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'000.00 TTC au maximum pour le remplacement de l'estacade du sentier public de Rosemont à Territet,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de l'estacade du sentier de Rosemont à Territet ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ces conclusions sont **acceptées** à l'unanimité
OUI unanimité
NON 0
Abstentions 0

7.6 sur le préavis No 17/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 790'000.- au maximum, pour une requalification partielle de l'espace routier et l'entretien de l'avenue de Florimont. (Rapp : M. Nicolas Büchler) ;

Mme la Présidente
Je remercie M. le Président rapporteur pour sa célérité, il a donné un coup de collier important pour rendre ce rapport à temps.
M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. Nicolas Büchler
Non, Madame la Présidente.

Mme la Présidente
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Nicolas Büchler
En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 17/2018 de la Municipalité du 20 avril 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 790'000.00 au maximum, pour la requalification de l'espace routier et l'entretien de l'avenue de Florimont

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de démolition de l'estacade de l'avenue de Florimont, de création d'un nouveau trottoir au droit de l'estacade démolie et de réfection d'une zone de stationnement de l'avenue de Florimont ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 790'000.00 au maximum ;

3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marchés ;
5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente 9139.076 (Estacade Av. Florimont) ;
6. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ces conclusions sont **acceptées** à l'unanimité

7.7 sur le préavis No 18/2018 relatif à l'adoption du projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la route cantonale RC 737-B-P, route de Brent, devant desservir une future station-service et pour l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.- au maximum, pour des travaux communaux d'amélioration des cheminements piétonniers à réaliser en coordination. (Rapp : M. Angelo Giuliano) ;

Mme la Présidente
M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. Angelo Giuliano
Non, Madame la Présidente.

Mme la Présidente
La discussion est ouverte

Mme Jessica Ruedin
Madame la Présidente, Madame, Messieurs les municipaux, Chers collègues,

C'est avec regret que les Verts rejetteront ce préavis. En effet, il n'est pas dans l'habitude du groupe de refuser un objet visant à améliorer les liaisons piétonnes. Toutefois, l'acceptation de ce préavis permettrait la construction d'une station-service avec shop, ce à quoi Les Verts s'opposent fermement.

Cette opposition est motivée par plusieurs raisons :
Tout d'abord, le shop constitue une véritable menace pour les petits commerces, notamment de Chernex et de Chailly. D'ailleurs, une offre pratiquement similaire existe quelques centaines de mètres en aval. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle offre qui vise à répondre aux besoins des habitants de Montreux et de ses villages.

Nous nous interrogeons également sur l'impact de ce projet en termes paysager et environnemental.

Le lieu projeté pour la construction de la station-service s'inscrit dans une zone artisanale qui a le mérite d'être bien intégrée dans son cadre naturel, soit un vallon verdoyant et une parcelle de vigne. Selon les plans présentés en commission, aucun effort architectural particulier n'est prévu pour intégrer la station-service dans le paysage environnant.

Il est important de relever que la station-service sera allumée toute la nuit et que la pollution lumineuse a des effets non-négligeables sur la faune. Bien qu'une étude d'impact ne soit pas obligatoire, il nous semble important, en vertu du principe de précaution, qu'une étude soit menée pour connaître les effets de cette construction sur le biotope de la Baye de Clarens.

Nous regrettons également l'absence d'une piste cyclable sur ce tronçon. Toutes les options pour améliorer les cheminements cyclables, surtout en montée, devraient être prises en compte. L'élargissement des trottoirs et de la passerelle permettrait par exemple aux vélos de circuler de manière sécurisée.

Si les aménagements routiers présentés dans le préavis de la Municipalité sont refusés, la station-service projetée ne sera accessible qu'aux véhicules arrivant du haut, puisque le « tourner à gauche » sera interdit. Dans ces conditions, avec la perte de clientèle venant du sud et de l'autoroute, nous doutons fortement que Coop Mineraloel AG souhaite s'implanter à cet endroit. Finalement, et je cite le préavis de la Municipalité, « la délivrance d'un permis de construire par la Municipalité pour la station-service implique que le projet routier soit adopté ».

Au vu de ce qui précède, le groupe des Verts vous invite à refuser ce préavis.

M. Emmanuel Gétaz
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues
Le groupe ML se rallie aux arguments développés par les Verts. Nous sommes particulièrement sensibles à la question de la survie des magasins et des commerces du village de Chernex. Nous aimerions souligner un point qui concerne l'affectation de cette zone. Montreux Libre essaye toujours d'être attentif aux questions d'urbanisme et il faut rappeler que lorsque nous avons analysé le PGA, ce vallon a fait l'objet d'une discussion, car un certain nombre de membres de la commission se demandaient s'il ne fallait pas le classer en zone verte. Ce vallon avait, à l'époque en tout cas, une grande qualité végétale, avec la baie juste à côté et avec la vigne qui arrive dans le vallon. La décision a été prise à l'époque de sacrifier ce lieu sur le plan écologique, pour en faire une zone dédié à l'artisanat, la petite industrie, parce que sur le territoire de la commune, en particulier proche de l'autoroute, il n'y avait pratiquement plus d'espaces disponibles. Nous avons décidé d'ouvrir cette zone pour en faire un lieu d'accès pour l'artisanat et la petite industrie et c'était le coût du sacrifice de ce vallon que de pouvoir donner la possibilité, à long terme, à ces entreprises, de pouvoir s'implanter et de ne pas devoir s'exiler de la commune. Aujourd'hui nous pouvons voir qu'un certain nombre d'entreprises se sont installées et il faut relever qu'elles se sont installées dans des bâtiments, qui au niveau intégration sont assez exceptionnels pour une zone de la petite industrie et de l'artisanat. Ce sont vraiment des bâtiments de grande qualité qui ont été construits.
Par conséquent, même si légalement et juridiquement la zone n'interdit pas la mise en place d'un shop et de la vente d'essence, nous pouvons dire que vu le peu d'espace à disposition, il pourrait se combler et se remplir avec de l'artisanat au cours des prochaines années. Il nous semble vraiment inadéquat de laisser s'installer de la vente d'essence et un shop, qui nous l'avons déjà dit, portera une grande concurrence aux commerces de Chernex. Sur le plan de l'utilisation du paysage il nous semble plus adéquat de continuer à maintenir l'affectation cette parcelle dans l'idée que nous avons eue au départ, pour l'artisanat et la petite industrie.
Je vous remercie de votre attention.

Mme Geneviève Brunner
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Le groupe PLR ne reste pas indifférent face à l'inquiétude manifestée quant au sort des petits commerces, bien au contraire. Cependant, il s'agit ici de rappeler que l'objet sur lequel ce Conseil doit se prononcer ne concerne pas l'implantation ou non d'une station-service mais bien l'adoption d'un projet d'aménagement routier que la Coop est prête à financer. Refuser ce préavis ne garantit donc aucunement que la Coop renoncera à son projet d'implantation. Mais un éventuel refus garantit par contre que cette zone restera en friche pendant de nombreuses années en maintenant une situation potentiellement dangereuse au niveau de la sécurité des usagers. De plus, le jour où la commune entreprendra des travaux de réfection, ils seront entièrement à sa charge et le montant articulé en commission est tout de même de l'ordre d'un demi-million.
Le groupe PLR, estimant donc qu'il serait judicieux de profiter de l'offre généreuse qui nous est faite et qui permettrait de réaménager cette zone et d'améliorer la sécurité des usagers, vous invite à soutenir ce préavis.

Mme Irina Gote
Madame la Présidente, chères et chers Collègues,
Le groupe socialiste refusera ce préavis à l'unanimité de ses membres, moins deux abstentions.
A titre personnel je suis très heureuse que mes arguments et mes craintes aient été largement débattus en commission.
Le groupe SOC trouve que cette réalisation va fortement modifier la vie des villages et cela sur plusieurs aspects :
Premièrement du point de vue urbanistique, Brent a déjà été touché par la construction sur la colline de toute une série d'immeubles en forme de cube, que nous voyons de loin et qui ne s'intègrent pas du tout au caractère villageois. Par contre les nouvelles constructions faites dans cette friche artisanale ont le mérite de s'intégrer parfaitement dans ce petit vallon entouré de vignes. Malheureusement les aménagements prévus dans le cadre de l'implantation de la station d'essence, ainsi que la station elle-même, vont fortement péjorer cet équilibre urbanistique qui avait été trouvé. La monté vers les villages des hauts va perdre de son charme et le joli petit vallon aura la même allure que la zone industrielle en contrebas, alors qu'à travers le PGA, ce n'était pas du tout la volonté de notre conseil.
Du point de vue de la circulation, on essaie de nous vendre ce projet comme une amélioration, mais à notre avis c'est tout le contraire. Imaginez-vous aux heures de pointes le matin entre 7h00 et 8h00 et le soir entre 17h00 et 19h00, coincé dans les virages à la montée ou à la descente, qu'un camion ou un bus essaie de prendre un virage sur la toute de Brent et que vous ne pouvez pas bouger car il y a un bouchon. Imaginez-vous être en colonne vers cette station d'essence et ne pas pouvoir vous déplacer pour laisser sortir les services de la voirie car vous êtes à l'arrêt. Quelle joie pour les pendulaires que nous sommes pour la plupart de rallonger le parcours entre le travail et la maison à ces heures-là, car les ménages des hauts représentent pas moins de 2600 ménages. En dernier lieu, du point de vue du tissu villageois et des petits commerces, préférez-vous Mesdames et Messieurs, chers collègues, manger une baguette précuite de la Coop ou une bonne baguette croustillante de la boulangerie de Chernex ? Une viande séchée sous-vide de la coop ou une viande fraîchement coupée de l'épicerie fine de Chernex ? Il est clair qu'un petit commerce, quel qu'il soit ne pourra que faire les frais et résistera difficilement face à la grande distribution. Hors, c'est ce qui se passera si nous acceptons l'implantation de ce shop sur les hauts de Montreux. Pour nous il n'est pas question de lâcher les petits commerçants. Ils font partie du tissu villageois et contribuent au bien vivre ensemble. Dans la balance entre la

liberté d'entreprendre et la sauvegarde du tissu social que les commerces de proximité représentent, c'est clairement la sauvegarde des petits commerçants qui l'emporte.
Dernier point il est fait mention, tant dans le préavis que dans le rapport, que le refus du préavis empêcherait la municipalité de délivrer le permis de construire pour cette station. Le vote de ce soir aura un impact clair, non-seulement sur les aménagements mais aussi sur le projet en lui-même. Même si personne ne s'est opposé à ce projet lors de la mise à l'enquête, aujourd'hui c'est ce que nous avons de mieux à faire si nous souhaitons préserver nos villages et tout ce qui va avec.
Je vous remercie.

M. Tal Luder
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
La grande majorité du groupe UDC votera contre l'adoption du projet d'aménagement.
Ainsi que le montre le résultat du vote, ce projet n'a pas reçu un accueil enthousiaste de la part de la majorité des membres de la commission.
La fausse bonne affaire de la pose des feux de circulation financée par la société Coop Mineraloel nous interpelle ; en effet, sans la construction de la station à essence, il n'y aurait tout simplement pas besoin de cette installation, la Commune pouvant se contenter de ne modifier que ce qui concerne la sécurité de ce carrefour.
De plus, et ceci malgré les arguments avancés par la Municipalité, un shop à cet endroit captera une bonne partie de la clientèle de Chernex ; les commerçants ont fait part de leur crainte à ce sujet et nous voulons leur montrer notre considération et notre soutien.
Notons également que, à l'ère de l'électrique, de l'hybride et de l'hydrogène, une énième station à essence n'est pas le projet le plus prometteur que l'on puisse proposer à notre Commune...
Enfin, pourquoi favoriser un mastodonte du commerce en aménageant en priorité ce tronçon pour ses propres besoins ? Dans ce cas, pourquoi ne pas modifier les routes menant à d'autres stations à essence afin de faciliter l'accès à leurs pompes à essence ?
Pour toutes ces raisons, nous invitons les membres du Conseil à ne pas voter l'adoption du projet.
Je vous remercie pour votre attention

M. Christophe Privet
Madame la Présidente, chers Collègues
Je voulais rebondir sur les propos tenus par le groupe PLR, je m'en étonne, je suis favorable à la liberté du commerce, mais j'avoue avoir de la peine à suivre la logique qui a été développée il y a quelques minutes. Le groupe PLR est favorable aux marchands des commerces dans les hauts, mais va voter ce préavis parce que le PLR apprécie de recevoir un cadeau de CHF 500'000.-. Je me pose une question, est-ce que les commerces de nos hauts, ne valent pas plus que CHF 500'000.- ? Avec les emplois qu'ils représentent aujourd'hui, les impôts qu'ils apportent à la commune, personnellement je vais rejeter ce cadeau de CHF 500'000.- pour dans le temps en avoir un plus gros.

M. Florian Despond
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs
Tout d'abord, je crois qu'il s'agit de remettre ce projet dans son juste contexte. La demande qui est faite au Conseil communal ce soir est de se prononcer sur un aménagement routier et non sur l'implantation d'une station-service dont la délivrance du permis de construire est de compétence municipale. Le refus du

préavis par la majorité de la commission n'a ainsi pas été motivé par l'aménagement routier proposé, mais bien uniquement par le refus de l'implantation de la station-service. Il convient de préciser qu'il existe pour tous citoyens des moyens disponibles afin de contester un projet de construction : soit une opposition lors de la mise à l'enquête, soit un recours contre le permis de construire. Il faut rappeler qu'aucune des deux mises à l'enquête relatives à ce projet, soit la construction de la station-service et l'aménagement routier n'ont suscité d'oppositions à ce stade.
Refuser ce préavis ce soir n'empêchera pas la Coop de présenter un projet de construction qui ne nécessite pas d'aménagements routiers. Dans ce cas, si le projet est conforme à l'affectation de la parcelle selon la réglementation en vigueur la commune sera tenue de délivrer le permis de construire avec comme conséquences que la commune supportera à elle seule la réfection du carrefour route de Brent/route de la Combe, qui devra de toutes manières être sécurisée à l'avenir. Ceci représente plusieurs centaines de milliers de francs, cela a été évoqué, nous parlons d'un demi-million.
En outre nous ne pouvons pas raisonnablement considérer qu'une station-service avec shop, distante de plus de 2,5km du village de Chernex, soit de nature à faire concurrence aux commerces villageois. Les clients desdits commerces, soit une épicerie fine, un artisan boulanger, une pharmacie, un coiffeur, le satellite Denner, vont-ils réellement se précipiter dans un shop de station-service afin de bénéficier des produits coop garantie ? Les clients de ces commerces sont, de toute manière, attachés à un service de proximité, présentant des produits de qualité et c'est justement cet attachement qui fait toute la différence.
En définitive est-ce le rôle des autorités communales de réguler le commerce et les flux de clientèle ? La liberté de commerce et de l'industrie est un principe constitutionnel qui ne doit pas être ignoré, sans quoi tout citoyen et commerçant peut faire l'objet de décisions arbitraires.

Pour toutes ces raisons je vous invite à accepter le préavis municipal concernant cet aménagement routier à moindre frais pour notre commune.

M. François Pochon
Madame la présidente, chers Collègues,

Je déclare mes intérêts et mon étonnement !
En effet je suis le trésorier de la SICOM (société industrielle et commerciale de Montreux), association qui agit sur l'entier de la commune de Montreux.
A ce jour, au sein du comité de la SICOM, nous n'avons jamais eu de retour des commerçants par rapport à cette implantation à la route de Brent: ni sur la mise à l'enquête, ni sur le préavis !
Je reste donc étonné quant à la démarche opportuniste entreprise par M. le Conseiller communal Emmanuel Gétaz auprès de certains commerçants. Le résultat semble toutefois probant d'après le 24 heures de ce jour.

Dès lors j'encourage vivement les défenseurs des commerçants et les commerces eux-mêmes à rejoindre notre association, la SICOM.
Je vous invite néanmoins à accepter ce préavis de la Municipalité qui permettra à notre commune et donc au contribuable de réaliser une économie substantielle lors de la réalisation de ce projet d'aménagement.
Merci de votre attention.

M. Florian Chiaradia
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Ce soir il est urgent de ne rien faire, la commune et le Conseil tiennent le couteau par le manche. Au vu du dossier la DGMR n'autorisera pas Coop Mineraloel AG à implanter une telle installation sans les aménagements routiers.
Si Coop en finance une partie, ne nous leurrons pas, la seule plus-value sera pour la station-service.
La question qui sous-tend tout ce débat, à la lecture du préavis et du rapport de la commission, c'est que veut-on pour l'avenir de notre commune, de son territoire et de ces villages ? Qu'est-ce que notre action politique peut amener ou a contrario contribuer à faire perdre en qualité de vie à nos concitoyens? Sous cet angle, le sort qui doit être réservé à ce qui nous est présenté ce soir risque d'être rapidement en scellé. Rarement un projet présenté ici apporte autant d'inconvénients pour aucune plus-value. Veut-on dégrader encore plus notre environnement déjà rudement mis à contribution dans ce secteur sensible par une pollution lumineuse, sonore et atmosphérique? Veut-on priver de toute implantation possible les entreprises locales sur les rares parcelles encore existantes ? Tout cela pour quoi ? Voyons-nous un avenir radieux dans l'implantation de station-service, de shop H24, vendant de la nourriture industrielle surtaxée ? Souhaitons-nous faire concurrencer les commerçants indépendants de nos villages par un géant national ? Créer des problèmes de circulation sans prise en compte de la mobilité douce ?
Au vu de ces éléments, je vous invite à suivre les recommandations de la commission.

M. Michel Bongard
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Je me demande qui est opportuniste ? Quelqu'un a parlé d'opportunisme, qui est opportuniste dans cette affaire-là ?
La Municipalité avec une espèce de naïveté apparente, droite dans ses bottes « nous soutenons ce projet, il faut soutenir le commerce. » Alors que là nous sommes dans un problème d'aménagement du territoire, c'est la manière dont nous utilisons notre territoire. Prévoir un shop à cet endroit-là, c'est le tout à la voiture. Hors nous savons aujourd'hui que le tout à la voiture, nous pose des problèmes qui deviennent de plus en plus ingérable. Nous finançons un peu de transports publiques parce qu'il faut une alternative, mais malgré tout cela c'est 60% des déplacements qui se font en voiture. En plaçant un magasin dans cet endroit-là nous ne faisons qu'encourager, favoriser, pousser à cette roue de voiture.
La Municipalité, dans sa grande naïveté, est quand même assez pertinente puisqu'elle nous soumet ce débat. Grâce à sa décision de voir un grand carrefour, elle nous soumet ce projet et nous n'avons pas un permis de construire délivré en catimini pour un plus petit projet. Nous avons la possibilité aujourd'hui de refuser ce projet, de dire non il ne faut pas développer une offre qui est en dehors des lieux d'habitations. Chernex est un village ou pas mal de gens habitent, il faut absolument maintenir une offre de proximité, c'est écrit dans tous les livres d'aménagement du territoire. Personne n'ose tenir un point de vue tel que celui que j'ai entendu du côté droite de l'hémicycle.
Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Haldi
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs
Je déclare mes intérêts je suis commerçant à Montreux, M. Pochon s'étonne que la SICOM, n'ait pas été approchée par les commerçants de Chernex, cela prouve bien à quel point la SICOM représente le commerce de proximité.

La Municipalité souhaite nous forcer la main en jouant sur l'aspect sécurité de ce nouveau carrefour et comme plusieurs intervenants, notamment Mme Gote, l'ont dit au contraire nous allons avoir plus de problèmes d'insécurité et de circulation. Je vous demande donc de mettre un feu rouge à ce feu rouge. Merci

M. Emmanuel Gétaz
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Pour répondre aux propos de M. Pochon qui sont un peu à la limite, non il n'y a pas d'opportunisme. J'aimerai dire que nous sommes plusieurs conseillères et conseillers communaux, membres de la commission à nous être déplacés pour un constat de visu, comprendre de quoi il s'agissait, nous rendre compte de l'aberration de l'emplacement du feu rouge. Après j'ai fait mon travail de Conseiller communal, en appelant les gens que j'estimais directement concernés par la partie du shop, c'est-à-dire pour moi les commerçants que je connais et qui seront à mon avis le plus rapidement impactés. J'ai fait mon travail, j'ai téléphoné aux gens pour leur demander ce qu'ils en pensaient. Si vous appeler cela de l'opportunisme, moi j'appelle cela le travail appliqué d'un Conseiller communal.
Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Tschopp
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers
Je suis le dissident de Montreux Libre, je pense que cette station a toutes les raisons d'être là, je ne vois pas le rapport avec Chernex, en plus nous en sommes bien loin.
Concernant la concurrence ou nous préférons favoriser les grands commerçants plutôt que les petits, je m'excuse mais Denner fait partie du groupe Migros qui est de la même taille que le groupe Coop.
Le gérant de la future station Coop est aussi un indépendant, il a exactement le même statut que les petits commerçants de Chernex, je ne vois pas où est la concurrence déloyale. La boucherie à une clientèle qui n'est pas de ceux qui vont acheter la viande à la Coop, pour moi ce sont deux choses totalement différentes. Nous voulons faire de l'hyper-protectionnisme, mais nous empêcherons juste des gens qui ont oublié d'acheter une baguette avant de partir au travail de pouvoir aller se l'acheter, une baguette peut-être industrielle mais c'est leur choix. Chacun est libre de ses choix et de sa nourriture. Je suis pour cette station et je ne vois pas de raison de la refuser alors qu'elle n'est pas du tout liée à Chernex.
Je vous remercie.

M. Florian Despond
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs
Pour répondre à M Chiaradia qui disait qu'aujourd'hui il n'y a pas de problème de circulation, étant un utilisateur de cet endroit-là tous les jours, je peux vous affirmer qu'il y a aujourd'hui un immense problème de circulation, les camions et les véhicules qui veulent sortir de cette zone artisanale attendent parfois plus de 20 minutes le matin, à midi et c'est la même chose le soir. Il y a un problème de circulation aujourd'hui qu'il faut régler et je peux vous le dire car je l'utilise tous les jours.
Je souhaite rebondir sur les propos de M. Bongard et de M. Chiaradia de nouveau lors de la construction de ces 4 bâtiments, vous vous étiez opposés à la construction d'un parking sur ce site, parce que c'était trop proche de la baie de Clarens. Dès lors si vous voulez développer une autre industrie artisanale avec d'autres bâtiments, ce qui implique d'autres entreprises avec d'autres véhicules je vous invite dès lors, le jour du dépôt de ce permis de construire, d'accepter un parking souterrain ou un parking de dimension acceptable pour absorber tous les véhicules que génèrent les entreprises à cet endroit-là.

Merci de votre attention.

Mme Anne-Lise Bühler
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Il me paraît utile, à ce stade, de rappeler les conclusions du préavis sur lesquelles nous sommes appelés à voter. Elles concernent deux points précis :
Premièrement : l'adoption du projet d'aménagement du carrefour entre la route de Brent et la route de la Combe, et
Deuxièmement : l'autorisation accordée à la Municipalité d'entreprendre les travaux communaux en coordination avec l'aménagement du nouveau carrefour, concernant principalement les cheminements piétonniers.
Seul le premier point fait débat ce soir. Les opposants au projet de carrefour ont pour principal argument qu'il mettrait en péril les commerces du village de Chernex. Même si je suis sensible à la survie des petits commerces, étant moi-même cliente de plusieurs d'entre eux, rien ne nous indique que cet argument est fondé. Aucune étude n'étaye ces affirmations. C'est la parole des uns contre la parole des autres. Il faut quand même souligner que la station-service prévue aux Bonnettes est située à bonne distance de Chernex, puisqu'elle se situe à environ deux kilomètres et demi de ce village. Des habitants de Chailly, et en particulier du quartier des Bonnettes, m'ont indiqué se réjouir d'avoir un commerce à proximité, à l'heure où il n'y en a plus dans leur village. A ce sujet, je n'ai jamais entendu que les commerces qu'il y avait auparavant à Chailly concurrençaient ceux de Chernex. Je tiens aussi à rappeler qu'aucune opposition n'a été déposée lors des mises à l'enquête de la station-service et du projet routier, pas même par les voisins ni par des associations de protection de la nature. Enfin, le dernier argument en faveur du projet de carrefour soumis à notre vote ce soir est financier. Tous les coûts liés à l'aménagement du nouveau carrefour seront pris en charge par la société Coop. Ceci permet à la Commune de faire l'économie de plusieurs centaines de milliers de francs pour une intersection qui devrait de toute façon être réaménagée à court ou moyen terme pour des raisons de sécurité, le carrefour étant dangereux. Ces centaines de milliers de francs nous seront fort utiles pour d'autres projets.
Je vous invite donc à accepter ce préavis et vous remercie de votre attention.

M. Yanick Hess
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs
Je vous rappelle que la population de Villeneuve a voté récemment par rapport à une ligne de bus. Elle avait le choix de la faire ou pas, tout en touchant des subventions cantonales. Elle a pris une décision qui fait qu'actuellement rien ne se fera et il n'y aura pas de subvention cantonale. Je crains que Montreux se retrouve dans la même situation, sachant que nous votons un aménagement routier et pas une affectation pour le magasin Coop.
Je vous remercie.

Mme la Présidente
La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Angelo Giuliano
En conclusion nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 18/2018 de la Municipalité du 4 mai 2018 au Conseil communal relatif à l'adoption du projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la route cantonale RC 737-B-P, route de Brent, devant desservir une future station-service et pour l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.00 TTC au maximum, pour des travaux communaux d'amélioration des cheminements piétonniers à réaliser en coordination,
Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter le projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la route cantonale RC 737-B-P, route de Brent, devant desservir une future station-service;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux communaux en coordination avec l'aménagement du nouveau carrefour, consistant principalement à améliorer et entretenir les cheminements piétonniers;
3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.00 au maximum;
4. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
6. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Madame la Présidente
Merci M. le Président. Pour que ce vote soit clair nous allons voter sur les conclusions municipales de cet objet. Qui se trouvent dans le préavis 18/2018.
Ceux qui acceptent ces conclusions votent OUI, ceux qui les refusent votent NON et les autres s'abstiennent.

Ces conclusions sont **refusées** avec une majorité de NON, quelques OUI et 3 abstentions

7.8 sur le préavis No 19/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 760'000.- au maximum pour la réfection des rues du Marché et de la Rouvenettaz à Montreux ainsi que de la mise en système séparatif de la Villa Mounsey. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

Mme la Présidente
M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. Olivier Raduljica
Non Madame la Présidente.

Mme la Présidente
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Olivier Raduljica
En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 19/2018 de la Municipalité du 4 mai 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 760'000.00 au maximum pour la réfection des rues du Marché et de la Rouvenettaz à Montreux ainsi que de la mise en système séparatif de la Villa Mounsey,
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des rues du Marché et de la Rouvenettaz à Montreux, ainsi que la mise en système séparatif de la Villa Mounsey ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 760'000.00 au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marchés ;
5. d'amortir cet investissement, après déduction de la participation du projet OKun, par le compte No 431.3311;
6. de couvrir la part de l'amortissement relative aux égouts par un prélèvement de CHF 230'000.00 sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ces conclusions sont **acceptées** à l'unanimité

7.9 sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Christophe Privet « FET : 2.0 ». (Rapp : M. Tal Luder) ;

Mme la Présidente
M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. Tal Luder
Oui Madame la Présidente. Je remarque quelques petites coquilles, malgré toute l'attention portée, je propose de transmettre les modifications à Mme Morier étant donné qu'elles ne changent pas le fond du rapport.

Mme la Présidente
J'ouvre la discussion

M. Christophe Privet
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je tiens en premier lieu à remercier M. le Président-rapporteur pour son excellent rapport. Je vous avoue que la commission a duré un certain temps, avec des aspects techniques et des aspects de droits. Je tenais à remercier M. le Municipal Piemontesi, puisque, comme vous l'avez compris au travers de ce rapport, j'ai de mon côté fait du chemin en passant de motionnaire à postulant tout comme M. le Municipal Piemontesi a fait du chemin en disant « non, ce n'est pas possible » pour passer à « nous allons étudier cette question ». Pour la bonne gouvernance de la FET j'ai estimé, tout comme la commission à l'unanimité, que nous étions arrivés à ce que j'appelle un compromis parfait qui pouvait aller dans le sens de ma motion transformée en postulat.

Mme la Présidente
La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Tal Luder
La commission recommande au Conseil communal de prendre en considération la motion transformée en postulat.

La prise en considération de cette motion transformée en postulat est **acceptée** à la majorité
Oui majorité
Non 1
Abstentions 3

7.10 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica: « Aller plus loin pour soutenir nos sociétés locales ». (Rapp : M. Emmanuel Gétaz) ;

Mme la Présidente
M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. Emmanuel Gétaz
Oui Madame la Présidente, j'aimerais porter l'attention du Conseil sur un point d'interprétation du règlement qui s'est posé à l'issue de notre séance et au moment de la rédaction du rapport. Le postulant lorsqu'il a pris la parole dans la commission, a déclaré ses intérêts en annonçant qu'il était membre d'un chœur d'hommes.
Je lui ai demandé, car c'était dans l'esprit de notre règlement, de quel chœur il s'agissait. Il me l'a dit, tout s'est bien passé nous avons pu débattre. Lors de la rédaction du rapport, M. Raduljica a demandé qu'il ne soit pas mentionné de quel chœur il s'agissait.
Vous remarquerez que je n'ai encore pas dit de quel chœur il s'agissait, mais il n'y a plus de suspens puisque M. Zulauf l'a mentionné en présentant M. Raduljica, il fait partie du chœur de Chernex. Cette demande de M. Raduljica de ne pas mentionner ce nom, me semblait être une manière de faire, une sorte de demi-mesure, ce qui selon mon interprétation du règlement n'est pas souhaitable.
Nous avons convenu de demander un avis, qui nous a été donné et a donné en quelque sorte raison à M. Raduljica, en disant qu'il est possible de ne pas dire exactement à quelle société nous appartenons, du moment que nous avons déjà déclaré que nous appartenons à tel type de société, football, chœur ou autre.
Je me suis donc incliné et je n'ai pas mis dans le rapport le nom de ce chœur. J'invite le prochain président à regarder avec le bureau s'il ne faudrait pas clarifier toute cette affaire. De mémoire, j'étais à l'époque président du Conseil, quand nous avons voté ce règlement. Il me semblait que nous voulions que cet article du

règlement amène les gens à dire à quelle société ou organisation ils appartiennent et de donner le nom de cette société, dans le but d'être transparent.
Je pense que ce point devrait être analysé un peu plus en profondeur par le bureau.
Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente
Merci M. le Président-rapporteur, je transmettrai cela au Président nommé pour la prochaine année du conseil communal.
La discussion est ouverte.

M. Nicolas Büchler
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais juste revenir, avant de commencer mon intervention sur les propos tenus par M. Gétaz.
M. Raduljica vous l'a expliqué une dizaine de fois, s'il n'a pas voulu que le nom de cette société soit mentionné au rapport, c'est simplement parce qu'il avait donné des montants précis et réels pour illustrer les cas qui avaient été discutés en commission. De plus, toutes les déclarations d'intérêts des Conseillers communaux figurent sur notre site internet accessible à tout un chacun. D'ailleurs certains Conseillers devraient aller mettre ces informations à jour.

Je déclare mes propres intérêts, je suis président des intérêts de Glion et membre du ski club Montreux-Glion-Caux.
Si j'ai souhaité intervenir ce soir, ce n'est pas pour dire que la commune ou la Municipalité ne font rien ou trop peu pour ses sociétés locales et villageoise. Nous pouvons compter sur un soutien très important, autant financier que logistique, de la part des divers services communaux, que je profite de remercier au passage.
La question que nous pose le postulat de ce soir est de savoir si nous souhaitons encore accentuer le soutien qui est offert. Je souhaite vivement vous encourager à vous prononcer en faveur de la prise en considération de ce postulat pour les raisons suivantes :

Nos sociétés actives sur la commune sont nombreuses et font partie d'un patrimoine régional et local que nous ne devons pas sous-estimer.
Bon nombre de ces sociétés s'affaiblissent avec le temps et il faut bien le dire le vieillissement de leurs membres. Aidons-les par conséquent davantage pour qu'ils puissent se concentrer sur les aspects primordiaux pour la pérennité de chaque association, recherche de nouveaux membres, formations de la relève ou développement de nouvelles prestations et activités. Les activités des sociétés locales font vivre nos villages, nos quartiers et avec eux de nombreux concitoyens, contribuables de notre commune.
A l'heure où les activités touristiques au centre de Montreux sont très nombreuses et très soutenues, ce serait un signal positif fort de montrer que nous soutenons également les petites associations, dont les manifestations rythment la vie de nos quartiers, ici, comme dans toute la commune. De plus et finalement, il ne s'agit ici que d'un postulat qui laisse une marge de manœuvre certaine à la Municipalité pour entamer des réflexions sur certaines pistes intéressantes et pertinentes qui ont été débattues en séance de commission.
Pour toutes ces raisons le groupe socialiste vous invite chères et chers collègues, à accepter la prise en considération de ce postulat et à montrer aux bénévoles engagés aux quatre coins de la commune que nous soutenons leurs activités et leurs engagements.
Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz
Pour répondre à ce qui vient d'être dit, il y a eu des échanges de mails, nous ne nous sommes pas dit dix fois les choses. Je rappelle que j'ai suivi l'avis de droit qui a été donné, je dis simplement que je pense qu'il y a un flou aujourd'hui sur cette question de la transparence et je pense qu'il est nécessaire que le bureau le clarifie. Dans le cadre de la discussion avec M. Chiaradia, nous nous sommes envoyé des mails, nous avons dit des choses claires, nous avions chacun une interprétation de ce règlement et aujourd'hui il faut la clarifier c'est tout.

M. François Grand
Madame la Présidente, chers Conseillers,
Faisant partie de cette commission, je suis surpris de l'ampleur que nous donnons à cela. Le postulant était clair, il a dit d'emblée qu'il faisait partie d'un chœur et il a même dit de quel chœur. Son propos, ce n'est pas son chœur à lui, c'était l'ensemble des sociétés qui étaient touchées. Je défends M. Raduljica qui a été clair et nous a dit les choses. Je vous invite à suivre les conclusions parce que M. Piemontesi a été très clair, les choses se font correctement aujourd'hui dans ce domaine. Je vous invite à suivre les 6 non qui ont participé à cette commission.

Mme Christine Menzi
Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Le groupe UDC tient à remercier le postulant d'avoir relevé la question du soutien aux sociétés locales. Après discussion il en est ressorti que la Commune était toujours disposée à étudier une demande de soutien venant d'une société locale et qu'il était plus judicieux de laisser la liberté à chacune d'entre elles de demander un soutien ponctuel, selon son ou ses besoins. Il ne faudrait pas aller dans le sens d'un soutien d'office et unilatéral. Pour ces raisons le groupe UDC ne soutiendra pas la prise en considération du postulat.

Mme la Présidente
La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions.

M. Emmanuel Gétaz
En conclusion, la commission recommande, par 4 oui et 6 non, de ne pas accepter le postulat.

La prise en considération du postulat est refusée par :
50 NON
32 OUI
2 Abstentions

7.11 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Jonathan Al Jundi «Développement de terrain multisport pour les habitants de Chernex et des hauts ». (Rapp : M. Pablo Menzi) ;

Mme la Présidente
M. le Président-rapporteur avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. Pablo Menzi
Oui Madame la Présidente. Comme vous l'aurez constaté la conclusion du rapport est erronée. Je vous propose de lire le texte corrigé et de modifier le rapport en conséquence étant donné que cela n'en modifie par le fond.
« En conclusion c'est à l'unanimité que la commission recommande au Conseil de prendre en considération le postulat. »

M. Caleb Walther
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs chers Collègues,
Je n'interviens pas sur le fond, mais c'est pour donner une précision et demander une correction dans le rapport. Il s'agit d'une petite coquille à la p. 3 à la dernière phrase du dernier paragraphe qui finit par « r », il est écrit « La Municipale qui pense » j'imagine que j'étais soit parfaitement rasé ce soir-là, soit que c'est une démarche proactive au terme de vocabulaire épicène. A la page précédente il est précisé que le grillage de Vinet coûtait CHF 5'000.-, hors le montant que j'ai donné était de CHF 100'000.-, je n'ai pas dû m'exprimer clairement et il me semblait utile de faire ces petites corrections, je vous remercie.

Mme la Présidente
La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
M. le Président-rapporteur, je vous remercie de bien vouloir lire les conclusions que vous avez modifiées.

M. Pablo Menzi
En conclusion c'est à l'unanimité que la commission recommande au conseil de prendre en considération le postulat.

La prise en considération du postulat est **acceptée** à l'unanimité.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 21/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'018'200.- au maximum pour financer le changement du central téléphonique et le renouvellement partiel de l'infrastructure informatique, ainsi qu'un crédit complémentaire de CHF 50'000.-. (Date de la commission : le mardi 26 juin 2018 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;

<u>Présidence VERTS :</u> M. Bassam Degerab
<u>Membres :</u>
Mme Anne-Céline Jost
MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, Yves Depallens, Jean-Marc Forclaz, Tal Luder, Christophe Privet, Roland Rimaz, Benoît Ruchet

M. Bassam Degerab
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,
En tant que Président de la commission j'invite tous les membres à me rejoindre avant l'agape, car j'ai une précision à leur donner.
Merci

M. Tal Luder
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues
Dans le cadre des travaux de la commission, je voudrais si c'est possible que nous recevions les offres concernant les baies de stockage étant donné qu'à la CMCSI, à laquelle j'ai participé, j'avais demandé une variante. Excusez-moi pour les termes techniques mais c'est une commission technique et j'avais demandé une variante de stockage avec ou sans SSD. C'est noté dans le PV de la CMCSI et je ne vois pas cette information.

Mme la Présidente
La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8.2 No 22/2018 à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum pour la suppression du pavage à la rue du Pont et la réalisation de travaux complémentaires. (Date de la commission : le mardi 3 juillet 2018 à 19 h. 30, rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence UDC : Mme Christine Menzi
Membres :
Mmes Irina Gote, Bibiana Streicher
MM. Christian Bécherraz, Gaëtan Cousin, François Grand, Vincent Haldi, Jean-Bernard Kammer, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler

Mme la Présidente
La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs
Vous m'excuserez mais je n'ai pas pu résister, loin de moi l'idée de vouloir jeter le pavé dans la marre mais il semblait opportun au groupe ML de marquer, non pas d'une pierre, mais d'un pavé blanc la fin de cette saga, enfin nous l'espérons.
Nous noterons qu'il aura fallu plusieurs pétitions et initiatives de la part du Conseil, ainsi que des habitants de la rue du Pont, dont certaines ont été négligemment jetées sur le pavé, pour que la Municipalité comprenne que ce dossier avait lui-même suffisamment battu le pavé et qu'il était temps de découvrir la plage sous les pavés. Le cadastre du bruit étant en quelque sorte une façon de revenir en arrière tout en tenant le haut du pavé sans pour autant admettre que l'on s'est trompé.

Mme la Présidente
La parole n'est plus demandée. La discussion est close

9. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 23/2018 en réponse à la pétition de l'Association des Intérêts de Clarens « Pour la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage ». (Date de la commission : le mardi 10 juillet 2018 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence ML : M. Vincent Haldi
Membres :
Mmes Livia Balu, Geneviève Brunner, Laurence Sierro
MM. Angelo Giuliano, Mario Gori, Jean-Bernard Kammer, Daniel Meillaud, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn

Mme la Présidente
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. Rapport de la Commission « communication et organisation du Conseil communal »

Mme Susanne Lauber Fürst
Madame la Présidente, chers Collègues,
Ce soir arrêtons-nous un moment et disons merci à notre Présidente, j'ai pu travailler avec elle une année et j'ai vu qu'elle faisait un travail de fond, je pense qu'elle mérite nos applaudissements.

Applaudissements de la salle

J'ai l'honneur également de présenter notre nouveau président de la CCO M. Pierre-André Spahn.
Nous allons nous aligner sur trois points que nous voulons vous présenter ce soir : La première est la sécurité informatique. Vous avez vu que Blonay a perdu 5 ans de courriels et de données à cause d'un bug informatique. Nous souhaitons regarder d'un peu plus près le dossier concernant la sécurité informatique.
Deuxièmement l'enveloppe digitale.
Et troisièmement le moteur de recherche.
Nous aimerions que les conseillers adressent leur vœux, leurs idées ou demandes via leurs chefs de groupe pour que la CCO puisse s'en occuper afin de trouver des pistes d'améliorations. Merci de les communiquer pour notre séance qui aura lieu après la séance du Conseil de septembre.
Je vous remercie

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Pas de motion ou postulat déposé.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente
Nous avons reçu une interpellation de M. Chiaradia
La tradition perdure de ne pas déposer d'interpellation lors de la dernière séance, mais il s'agissait d'un cas d'urgence.

Quid de l'avenir des haltes de Jor et Sendy-Sollard

M. Florian Chiaradia
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs
Nous apprenions avec surprise lors de la consultation des nouveaux horaires de transports publics début juin, que les haltes de Sendy-Sollard et de Jor ne seraient plus desservies dès décembre 2018, et que ce projet n'avait pas suscité d'opposition de la commune de Montreux. Ces arrêts sont vraisemblablement supprimés par anticipation de l'application de la Lhand, à l'horizon 2023.
Certes, ces haltes ne sont pas d'un enjeu capital pour la mobilité quotidienne de notre commune. Toutefois, nous sommes un peu surpris du caractère précipité de cette démarche, et déplorons la perte à venir de ce service qui avait le mérite d'exister. Quelle urgence y a-t-il à fermer ces arrêts maintenant déjà ? Il nous semble opportun de se donner du temps pour trouver une solution créative.
Car l'enjeu de cette perte est ailleurs : il s'agit du tourisme. Du tourisme doux en l'occurrence, que tout le monde appelle de ses vœux la bouche en cœur. Ces deux haltes sont en effet idéalement placées pour d'intéressants départs d'excursions. De surcroît, la halte de Jor se situe au cœur du Parc naturel régional Riviera Pays-d'Enhaut : plutôt qu'une suppression pure et simple définitive, il serait bien plus intelligent et conforme au tourisme durable de la valoriser.

Aussi à ce stade, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

- Comment la Municipalité a-t-elle été mise au courant de ces suppressions de halte ?
- Si oui, a-t-elle pris position ?
- Ce projet suscite-t-il des oppositions ?
- Quelles démarches la Municipalité peut-elle entreprendre ?

Dans la foulée je dépose la résolution suivante

Résolution :
Le conseil communal soutient la Municipalité dans les démarches qu'elle pourrait entreprendre pour maintenir les haltes de Jor et Sendy-Sollard.

M. Caleb Walther Municipal
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité répond ainsi aux questions posées.

Comment la Municipalité a-t-elle été mise au courant de ces suppressions de halte?
La Municipalité a été informée de ces, par un courrier adressé à notre Syndic le 17 mai dernier. Une pré-information lui avait été donnée précédemment, sans que la Municipalité ne reçoive spontanément des informations précises sur la fréquentation de ces haltes et les estimations de leur mise en conformité. Dans le cadre de cette information, la possibilité de maintenir, sur appel, la halte de Jor avait été évoquée et soutenue.

En réponse au courrier du MOB, la Municipalité a demandé à la compagnie des informations plus complètes justifiant sa proposition et lui demandant que des mesures alternatives puissent être prises.

Si oui, accueille-t-elle ce projet favorablement ?
La Municipalité comprend que les contraintes pour la mise en sécurité de haltes si peu utilisées soient jugées disproportionnée (on constate une moyenne de 1.5 utilisateur par jour en semaine et 0.2 un jour de week-end). Néanmoins elle regrette de ne pas avoir eu des informations sur d'éventuelles mesures permettant de maintenir ces haltes à moindres frais.

En effet, ces deux haltes ont chacune leur intérêt que ce soit pour des habitants ayant leur domicile à proximité ou des marcheurs pour la halte de Jor. Cette fermeture risque aussi d'engendrer des coûts pour la commune, étant entendu qu'il y aura probablement des écoliers qui auront besoin d'une nouvelle solution pour rejoindre leur école.

C'est pourquoi, compte tenu des informations à sa disposition, la Municipalité reste critique et a eu les contacts nécessaires auprès du MOB pour étayer sa position.

Ce projet suscite-t-il des oppositions ?
Ce projet a été officialisé dans le cadre de la mise à l'enquête de l'horaire 2019 des transports publics. Il s'agissait donc pour les éventuels opposants de s'adresser au canton.

Plusieurs personnes ou entités nous ont informée de leur observation ou opposition à la suppression de l'une ou l'autre de ces haltes. Il s'agit notamment

de la société des intérêts des Avants, du Parc Naturel Régional, du Groupement des habitants de Sendy-Sollard et environs ainsi que d'un privé.

Cette liste n'est peut-être pas exhaustive.

Quelles démarches la Municipalité peut-elle entreprendre ?
La marge de manœuvre de la Municipalité est faible. Elle peut tout au moins appuyer les interventions en faveur de recherches de solutions alternatives.

Pour rappel, les investissements dans l'infrastructure ferroviaire est maintenant de compétence cantonale et fédérale. Malgré les arguments en faveur du maintien de ces haltes, tout porte à croire que la Municipalité ne pourra pas démontrer la pertinence de ces investissements, a priori lourds même si nous n'avons pas d'estimations, en regard des statistiques d'utilisation de ces deux haltes.

Pour finir sur une note positive, selon nos informations, le canton et la compagnie devraient trouver un terrain d'entente pour maintenir en fonction ces haltes d'ici la prochaine tranche de financement des infrastructures. La Municipalité espère cependant que des mesures équilibrées pourront être trouvées en bonne intelligence à plus long terme.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux questions de l'interpellation.

Madame la Présidente
Selon l'article 108 alinéa 4, la discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution. Je propose de la relire et d'ouvrir la discussion sur cette résolution puis nous la voterons.

Résolution :
Le Conseil communal soutient la Municipalité dans les démarches qu'elle pourrait entreprendre pour maintenir les haltes de Jor et Sendy-Sollard.

Madame la Présidente
J'ouvre la discussion sur cette résolution.

M. Florian Despond
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs
Je ne peux que vous inviter à soutenir cette résolution, étant donné qu'il y a des familles avec des enfants en bas âges qui vivent à Sendy-Sollard et qui sont concernées par cet arrêt de train. Ce qui est très handicapant pour ces personnes s'ils doivent amener leurs enfants eux-mêmes en voiture.

Mme Irina Gote
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste soutient également la résolution, il y a clairement la problématique des trajets pour les enfants, mais il y a aussi la problématique par rapport à Jor, à la valorisation des sentiers pédestres, de notre patrimoine sur les hauts et il est clair qu'avec la suppression de cette halte il y aura d'autres contraintes. Je trouve important que ces deux haltes soient maintenues.

Mme la Présidente
La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de cette résolution.

C’est à une large majorité que cette résolution est acceptée.

Résolution
Oui large Majorité
0 Non
5 abstentions

13. AUTRES OBJETS S’IL Y A LIEU

Mme la Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Municipaux, M. le Secrétaire communal, Mesdames et Messieurs,

Déjà une année ! C’est ainsi que les années passent sans qu’on s’en rende compte!

Je pense que pour tout président ou présidente, il y a des moments forts dont il ou elle se souviendra à jamais.

Pour ma part, la reprise fulgurante de la maladie de notre secrétaire du Conseil m’a fortement ébranlée. Nous avions tissé un lien solide en débutant toutes les deux à nos postes respectifs et rien ne prévoyait cette séparation rapide.
Mais il y a également eu des bons moments qui m’ont permis d’aller à la rencontre des gens, quelques fois de manière furtive, d’autres fois de manière plus personnelle. J’ai rencontré des valeurs de partage et de convivialité qui sont l’une des richesses des relations humaines et des soutiens émotionnels importants de la part de quelques-unes parmi vous dans ce Conseil. Cela m’a permis de me sentir moins seule quelques fois et de trouver une solidarité féminine au-delà de l’étiquette partisane.
J’ai essuyé des critiques, jamais directement bien naturellement, mais celles-ci ne m’ont jamais arrêtée quant au rôle que je devais assumer. J’ai vécu le stress à chaque conseil, de peur de ne pas être à la hauteur de ce que vous attendiez. Les habitudes, la procédure, le règlement, les noms des Conseillers, un oubli, une vexation, bref autant de petites bricoles qu’il a fallu gérer.
Au final, ce qui reste, ce sont les bonnes choses et c’est ce que je retiendrai.
Avant que nous partagions notre repas, je me dois d’adresser quelques remerciements.
A ce stade, il est toujours extrêmement délicat de nommer certaines personnes au risque d’en oublier d’autres. Je vais tenter l’exercice mais que celles qui ont été oubliées ne m’en veuillent pas, ce n’est pas volontaire.

Mes remerciements vont :
- A notre secrétaire ad interim du Conseil. Vous ne pouvez, vous rendre compte, si vous n’avez pas été à cette place, de tous les menus détails auxquels il faut penser. Elle a fait front quotidiennement, avec une formation très légère, lorsqu’il a fallu mettre le pied sur l’étrier et m’a soutenue sans limites pour que tout soit fait dans les règles de l’Art. Merci également à ceux qui l’ont soutenue dans ses questions et à Charlotte Chevallier qui a bien voulu rester en back-up le temps de remettre ce processus à l’ordre du jour.
- Aux membres du bureau qui m’ont soutenue dans diverses démarches et à son Vice-président avec qui la collaboration s’est intensifiée ces derniers mois afin qu’il puisse reprendre facilement le flambeau. Aux huissiers, toujours là pour veiller au bon déroulement des séances
- Aux membres de la CCO et à leur Présidente, avec qui nous avons étroitement collaboré

- A notre secrétaire municipal qui a toujours été un soutien sans faille lorsque des questions de procédures ou des doutes par rapport à notre règlement subsistaient ou encore toute autre questions plus délicates
- A ses équipes qui m'ont permis de recevoir les invitations, répondre aux questions budgétaires et aux questions concernant l'enveloppe.
- A l'équipe du Globe pour les votations, équipe fort précieuse pour la continuité et les habitudes
- Et à tous ceux que j'oublie.

Je passe le flambeau, heureuse, à Yanick à qui je souhaite une année 2018-2019 sous les meilleurs auspices. Pour avoir pu partager quelques moments avec lui, vous allez avoir un président positif, à l'écoute, recherchant les compromis les plus adéquats et s'engageant sans compter pour notre belle commune.

Certains conseillers souhaitent-ils prendre la parole pour les divers ?
Cela n'est pas le cas.

A présent, quelques mots pour la suite :

- des tables ont été installées à l'extérieur pour notre repas. Celles et ceux qui préfèrent manger à l'intérieur peuvent y rester.
- Les membres du bureau, sous la direction d'Ihab Al Jundi, vont préparer l'agape pendant que vous pourrez partager le verre de l'amitié à l'extérieur. Je les remercie d'ores et déjà pour leur soutien.
  Je n'ai pas prévu d'apéritif puisque le repas sera servi à 21h00
- Je vous prie de garder votre verre pour la soirée. Ainsi que la même assiette pour les grillades, le pain et le fromage. Pour les desserts, une deuxième assiette est à votre disposition. En effet, j'ai privilégié la vaisselle réutilisable.

Je remercie pour cette agape, *Minestrone* et la boucherie *Ruchet* qui ont préparé le plat central.
La laiterie *Frioud* qui nous a fourni les fromages.
Et pour les desserts, Mme Christelle et M. Patrick Monsiat de la boulangerie pâtisserie *Au Croustillant* de Chernex.
Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon appétit.

Il est 21h, Mme la Présidente Catherine Buchet lève la séance.
La prochaine séance aura lieu le mercredi 5 septembre 2018, à 20h00, au collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente :	La secrétaire suppléante:
Catherine Buchet	Céline Morier

Annexe 1

Théâtre
Montreux
Riviera

08/06/18

COMMUNE DE MONTREUX
Transmis à Prés.CC
☐ par courriel
- 8 JUIN 2018
ph.

Conseil communal de Montreux
A l'attention de Madame
Catherine Buchet, Présidente
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Montreux, le 7 juin 2018

Concerne : Crédit d'investissement en faveur du Théâtre Montreux-Riviera.

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Suite à votre décision prise le 23 mai dernier, je tiens, au nom du TMR, de son Conseil de Fondation, de son équipe de fonctionnement et des artistes qui s'y produisent, à vous remercier pour votre soutien.

Grâce à votre décision, nous pourrons optimiser le fonctionnement de ce bel outil qu'est le Théâtre Montreux Riviera. Elle permet également aux artistes, aux techniciens et à l'équipe administrative de faire leur travail dans de meilleures conditions, de continuer à proposer au public du TMR des spectacles de qualité dans un environnement encore plus agréable et de lui faire passer ainsi des moments toujours uniques sur la Riviera et à Montreux en particulier.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir prochainement au TMR, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente du Conseil communal, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, mes sincères pensées.

Khany Hamdaoui
Directrice du TMR

Théâtre Montreux Riviera
Rue du Pont 36 - Case postale 1107 - CH-1820 Montreux
Billetterie : T. 021 961 11 31 | **Administration** : T. 021 961 11 32 - F. 021 961 11 33 | **E-mail** : admin@theatre-tmr.ch
www.theatre-tmr.ch

Annexe 2

Les commerçants de Chernex

18/06/18
Prés. CC
H. Neukomm ST
AG SU
DU. Thuri

Mme Catherine Buchet
Présidente du conseil communal
Grand Rue 73
1820 Montreux

Chernex, le 15 juin 2018

Concerne : préavis 18/2918 pour la réalisation d'un carrefour permettant la construction d'une station service - shop

Madame la Présidente,

Les soussignés/ées souhaitent par la présente exprimer leur profonde préoccupation concernant le projet d'implantation d'une station service – shop au départ de la route de Brent, nécessitant la réalisation d'un carrefour, objet du préavis 18/2018.

Comme on peut facilement se l'imaginer, nous devons nous battre toute l'année pour maintenir des commerces de proximité dans un village comme Chernex. La tendance générale étant à la densification toujours plus forte de grandes surfaces sur le territoire, renforcées par la vente par internet, les commerces de village sont soumis à une concurrence terrible et ne peuvent survivre qu'à certaines conditions.

Or, au lieu de n'être qu'une station service, nous avons réalisés que le projet présenté est en fait un shop, avec station service, permettant ainsi au shop d'ouvrir tard le soir. Son but est de capter, pour le shop bien plus que pour la vente d'essence, des clients potentiels des hauts de la commune, sur leur chemin en voiture, notamment le matin et le soir. En cela, le projet est une concurrence directe et brutale aux commerces de Chernex, mais aussi à ses cafés, puisqu'il est pratiquement certain que le shop offrira aussi un coin cafétériat.

Nous ne comprenons pas pourquoi ce projet représenterait un intérêt pour cette partie de la commune, sachant qu'il existe déjà une offre similaire, quelques centaines de mètres plus bas et bien mieux placée pour le village de Chailly.

La seule raison qui peut expliquer le souhait de COOP de s'implanter à cet endroit est donc de capter les clients des hauts, directement à partir de la sortie de l'autoroute, ou lorsqu'ils descendent vers celle-ci.

En affaiblissant notre capacité à attirer les clients des hauts à Chernex, le projet met en danger les commerces et cafés, lesquels essaient pourtant d'assurer un service de qualité, avec de larges heures d'ouverture. Comme on le sait, c'est l'effet de domino qui vide les villages de leurs commerces. Lorsqu'un de ceux-ci doit fermer, l'attractivité de l'ensemble diminue, affaiblissant les autres commerces, etc.

Nous souhaitons donc rendre attentif le conseil communal qu'en acceptant le préavis 18/2018, il affaiblirait clairement notre capacité à nous, commerçants de Chernex, de pouvoir continuer à offrir une palette de commerces et cafés attractifs. A terme, c'est donc l'existence même d'une offre de commerces de proximité à Chernex qui est menacée.

Pour quelques places de travail en sortie d'autoroute, ce sont donc des dizaines de places de travail à Chernex qui sont mise en danger.

Un tel projet d' « urbanisation » nous paraît donc contraire à tous les efforts faits pour garder aux villages leur vie, qui passe notamment par la présence de commerces lorsque cela est possible comme à Chernex.

Les soussignés se permettent donc d'exprimer leur forte opposition à ce projet, pour lequel le conseil communal va devoir prendre une décision.

En vous remerciant de transmettre aux membres du conseil ces réflexions, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations les meilleures.

Pharmacie de Chernex
Ariane Mérat Storz
Pharmacienne FPH en officine
11, Rue des Deux-Fontaines
CH - 1822 Chernex
Tél. 021 964 12 55 - Fax 021 964 14 39

ÉPICERIE - FINE
aux deux Couteaux
Rue des Deux Fontaines 2
1822 Chernex
Tel.021.964.4690 fax:3419

Bar des 2 Fontaines
Audit Hôtels Sàrl
C/o Horesman S.A.
Rte de la Fin-du-Craux 51
Case postale 81
1822 Chernex

Au Croustillant
Mansiat Patrick
Ch.du bochet 5
1822 CHERNEX

Viviane coiffure
Durand

CAFE - RESTAURANT
DU RAISIN
Rue des Deux Fontaines 4
1822 CHERNEX
Tel : 021 964 10 06

LA LANTERNE
CAFE - RESTAURANT
CHEMIN DE PALUD 1 1822 CHERNEX
+41 21 964 34 30 WWW.LA-LANTERNE.CH

Satellite DENNER"
Rte Fin-du-Craux 20
2 CHERNEX s/Montreux
Tél. 021 - 964 43 04

La direction des Affaires sociales, familles et jeunesse cherche un testeur/-testeuse pour l'année scolaire 2018-2019

L'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) de Chernex est labellisée Fourchette verte Junior. Afin d'assurer le suivi de ce label de qualité sur le terrain, il est nécessaire de trouver un testeur-testeuse par année scolaire.

La mission du testeur est de goûter et évaluer les menus servis aux enfants. Ce précieux travail permet de suivre et soutenir ainsi les efforts du label Fourchette Verte dans sa démarche d'améliorer la santé de la population, en incitant les consommateurs de tous âges à adopter des comportements alimentaires plus sains.

La mission du testeur :
4 fois durant l'année scolaire 2018-2019, vous vous rendez à l'**APEMS de Chernex** et mangez sur place avec les enfants, puis vous remplissez un questionnaire d'évaluation que vous nous retournez.

Une fois les 4 tests effectués, les repas testés seront défrayés à raison de CHF 20.- par évaluation

Une séance de formation/information **obligatoire** (de 1h30 environ) sur les critères du label Fourchette verte Junior aura lieu en septembre. Elle vous permettra de recevoir de précieuses informations ainsi que le matériel nécessaire pour effectuer vos évaluations sur l'année. pour devenir testeur-testeuse Fourchette verte.

Les candidats seront pris dans l'ordre d'arrivée.

La direction SFJ reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement à SFJ@montreux.ch ou au 021 962 78 30.

Annexe 4

Montreux Libre

Les Verts montreusiens

Parti Socialiste Montreux

Madame la Présidente

Du Conseil communal

De et à 1820 Montreux

Montreux, le 19 juin 2018

Madame la Présidente,

Nous tenons à réagir à la déclaration de Mme Geneviève Brunner, au nom du PLR, dans les divers de l'ordre du jour de la dernière séance. Le PLR tenait à revenir sur les déclarations faites par M. Raduljica le 25 avril dernier, au nom du groupe PS, en relation avec le préavis 07/2018 concernant l'octroi d'une subvention complémentaire en faveur de l'Association 150 ans Montreux Gymnastique.

Dans la déclaration lue par Mme Brunner, le PLR laisse sous-entendre que des poursuites pénales pourraient être engagées contre M. Raduljica, contre les membres du Parti Socialiste, ou contre toutes les personnes qui ont applaudi suite à son intervention.

La démarche du PLR a pour but d'intimider l'ensemble des membres du Conseil communal. Nous ne pouvons pas accepter une telle démarche, qui vise à amoindrir les possibilités de s'exprimer dans l'enceinte du conseil. Les propos de M. Raduljica ne nommant personne en particulier sont parfaitement acceptables dans le cadre du débat politique.

Les trois partis soussignés refusent cette tentative de censure du PLR et resteront attachés à la possibilité d'un débat ouvert lors des séances du Conseil communal.

En vous remerciant de bien vouloir donner lecture du présent courrier lors de la séance du Conseil du 20 juin prochain, nous vous adressons Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

Montreux Libre :	Les Verts :	Parti Socialiste :
Alexandre Staeger	Yves-Laurent Kundert	Irina Gote